UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION PLÉNIER

DU

VENDREDI 28 JANVIER 2022

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDE Jean-Luc, président
M. Amilcar BERNARDINO, Vice-présidente du CA
M. Frédéric DEHAN, Directeur général des services

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CACHET-VIVIER Christine
Mme BOIVIN Jeanne-Marie
Mme LANGLOIS Valérie
M. DELBÉ Jean
M. TEBOUL Gérard

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme DE SUREMAIN Marie-Albane
M. PELLET Éric
Mme SCHAUB Marie-Karine
Mme RUBENS Lolita
M. THAUVRON Arnaud
M. THÉVENET Laurent

Collège dit « des BIATSS » :

Mme COSTES Sylvie
Mme FAURE-DUNABEITIA Joëlle
M. VALLÉE Benoît

Collège dit « des Usagers » :

Mme CLEMENCEAU Juline
M. LOPEZ Patrick
Mme NGUYEN Caroline
M. VINCENT Lhéo

Collège dit « des Personnalités extérieures » :

M. ZOUGBEDE Jean

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

M. BAZIN a donné pouvoir à Mme CACHET-VIVIER
Mme BOIVON a donné pouvoir à M. PELLET
M. DELBÉ a donné pouvoir à M. THÉVENET
Mme DESPRES a donné pouvoir à M. THAUVRON
M. GRIMBERT a donné pouvoir à M. THAUVRON
M. LIGNEUL a donné pouvoir à Mme CACHET-VIVIER
Mme MATTEI a donné pouvoir à Mme NGUYEN
M. MEKONTSO DESSAP a donné pouvoir à Mme CACHET-VIVIER
Mme NOWAK a donné pouvoir à M. DUBOIS-RANDÉ
M. TROUMI a donné pouvoir à M. VINCENT
M. ZOUGBEDE a donné pouvoir à M. THÉVENET

Parmi les membres de droit et les invités du conseil, étaient présents ou représentés :

SOMMAIRE

1. Vie de l'établissement 5

1.1 Point d'information du président 5

1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2021 37

2. Vie institutionnelle 38

2.1 Avis relatif à la nomination des membres du Comité d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique (CEDIS) 38

2.2 Approbation du règlement intérieur du conseil de perfectionnement du CFA-UPEC 41

3. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES 48

3.1 Approbation du catalogue de tarification de la formation continue pour l'année universitaire 2022-2023 48

4. RESSOURCES HUMAINES 51

4.1 Approbation des postes et de leurs sections CNU retenues dans le cadre du dispositif de repyramidage issu de la loi de programmation à la recherche 51

4.2 Approbation des projets retenus dans le cadre des dispositifs chaires des Professeurs juniors (CPJ) 67

5. FORMATION ET RECHERCHE 82

5.1 Approbation de la modification des critères généraux et des orientations stratégiques relatives aux décisions d'exonération de droits d'inscription à partir de l'année universitaire 2022-2023 82

5.2 Campagne Master 2022 : approbation des données obligatoires des masters sur le portail « trouvermonmaster.gouv.fr » : capacités d'accueil, critères d'examen des dossiers, attendus (Complément à l'approbation CA du 17 décembre 2021) 86

6. CONTRATS ET CONVENTIONS 87

6.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le président au nom de l'Université 87

Questions diverses 88

La séance est ouverte à 9 heures 25 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

1. VIE DE L'ETABLISSEMENT

1.1 Point d'information du président

M. DUBOIS-RANDÉ – Bonjour à toutes et à tous. J'espère que vous allez bien. Je vais tout d'abord vous donner quelques informations.

Sur la crise sanitaire, cela reste encore tendu, mais a priori, nous allons passer la vague, sauf nouvel incident. Il y a beaucoup de *clusters* un peu partout, avec des effets sur les adultes via les enfants, en tout cas pour les jeunes parents. Nous avons pu l'observer dans l'équipe et très largement. C'est un CA qui est encore en distanciel, logiquement, puisqu'il y a tout de même 350 morts par jour. Nous pouvons donc considérer que cela reste dangereux, mais au mois de mars, nous devrions retrouver l'air libre, ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

J'en profite pour vous souhaiter une bonne année, en ce début d'année, nous avons souhaité discuter un peu des sujets que nous n'abordons pas en CA et que nous ne mettons jamais en points d'information. Cependant, ils peuvent être l'objet de discussions. C'est en particulier la mise en place d'Erasme, l'alliance européenne. Nous inverserons un peu, parce qu'il y aura un point sur les PIA. Comme la ComUE va déposer un projet qui s'appelle « Urban One Health », j'ai demandé à Renaud TISSIER d'être présent avec nous. Nous allons le libérer en début de CA.

1.1.1. Mise en place d'Erasme

M. DUBOIS-RANDÉ – Concernant la mise en place d'Erasme, nous sommes maintenant dans une phase de construction du projet qui nécessite une direction opérationnelle de celui-ci par Vincent BRUNIE. Il va organiser beaucoup d'étapes de ce projet, dont nous verrons qu'il se déclinera sur dix ans, avec un premier objectif de créer *(inaudible, 00.05.08)*. Je vais laisser Vincent présenter un peu le déroulé, le premier calendrier d'organisation.

M. BRUNIE – Merci beaucoup, Jean-Luc. Bonjour à toutes et à tous. Nous faisons un premier point de ce qui se passe aujourd'hui au sein d'Erasme, notamment la mise en place du projet. L'idée du président est que nous ayons relativement régulièrement des points sur ce sujet.

Aujourd'hui, nous avons été notifiés du succès du projet et c'est sorti en même temps dans la presse et dans la communication interne de l'université. On nous a également notifié le montant qui nous était alloué pour l'ensemble de la durée du projet, à savoir 21,2 millions d'euros, ce dont vous avez déjà été informés. Nous sommes donc en phase de contractualisation. Pour l'instant, il ne se passe pas grand-chose de visible, tout simplement parce que nous sommes en interaction avec l'ANR sur la phase de contractualisation. On nous a demandé deux choses, d'abord comment nous réagissions aux remarques du jury, quelle était notre prise en compte des remarques du jury. Elles sont globalement extrêmement élogieuses. Il y en a très peu et cela n'implique finalement aucun défléchissement du projet. Dans le document, puisque c'est une demande qu'ils font à tous les projets – et nous faisons partie des projets bien traités – nous avons dit que nous les remercions de cette évaluation, que nous prenions bien en compte leurs remarques qui portent plutôt sur le déroulé du projet, le long terme, la simplicité de son fonctionnement et sur la pérennisation qui est évidemment une question qui ne se pose pas tout de suite, mais nous avons bien noté que nous prenions en compte la question. La seule modification est que nous ferons une revue à mi-parcours qui était déjà prévue, mais dans laquelle nous évoquerons avec l'ANR la question de la pérennisation des activités du projet. C'est le contenu.

Le deuxième document qui a demandé beaucoup de temps à être produit est une révision du budget. Même si nous avons été bien traités et sélectionnés, le budget a été réduit d'environ 20 % par rapport à notre demande. Il a donc fallu refaire un petit travail technique qui consistait à revoir le budget à la baisse et à fournir les documents

dont l'ANR avait besoin. C'est fait depuis une quinzaine de jours et nous sommes en attente de leur retour. Pour l'instant, nous n'en avons pas.

Par ailleurs, nous sommes en train d'anticiper la suite. Dans la suite, il y a le démarrage du projet. L'ANR nous a demandé à quelle date nous souhaitions démarrer, étant donné que beaucoup de choses sont à mettre en place, notamment des ressources éventuelles à déployer, etc. Nous avons estimé que cela ne pouvait pas être totalement fait du jour au lendemain. Nous avons donc demandé à l'ANR une date de démarrage début mai, date qu'elle n'a pas encore approuvée. Nous verrons exactement ce qu'il en est, mais pour l'instant, nous n'avons pas eu d'interaction particulière. Nous envoyons un message et attendons le retour.

Par ailleurs, nous tenons déjà des réunions avec l'équipe politique, afin de commencer à déployer le projet. Cela consistera à faire une planification annuelle plus précise que celle qui est dans la proposition, puisque c'est un projet sur dix ans. Il s'agira de dire ce qui se passe la première année, comment nous prévoyons de démarrer, etc. Aujourd'hui, il n'y a pas d'élément, nous sommes en train de travailler dessus. L'idée est bien qu'au moment du démarrage, le 1er mai, si l'ANR accepte notre proposition, nous soyons capables de faire une réunion de démarrage assez large. Nous souhaitons que ce soit un événement et un vrai démarrage pour l'ensemble de l'établissement, avec les extérieurs qui nous accompagnent sur ce projet. Nous aurons l'occasion de présenter de manière plus précise ce qui est prévu en première année, par quoi nous démarrons, etc.

Un point d'attention est que les choses seront relativement progressives, puisque nous sommes sur un projet prévoyant des choses nouvelles, par définition. Elles ne se mettront pas en place du jour au lendemain, puisque dans le projet lui-même, il y a une phase de construction des objets que nous souhaitons mettre en place.

D'un point de vue concret et opérationnel, voilà ce que je peux dire à date.

M. DUBOIS-RANDÉ – Merci, Vincent. C'est un point d'information. Y a-t-il des questions pour Vincent ?

Mme DE SUREMAIN – Bonjour à tous. Merci pour cette présentation. En effet, nous avons eu des annonces et 21 millions, il faut s'en réjouir, mais jusqu'à présent, nous avons eu beaucoup de métadiscours autour du projet Erasme. Pourrions-nous avoir quelques indications sur ce à quoi cela correspond, quels sont les apports d'Erasme à l'UPEC en recherche, en formation, en administration, en termes de grandes actions et de moyens ? Pourrions-nous avoir un balisage, même rapide ? Je rappelle que ce dossier a été déposé sans passer devant les instances du CA. Ensuite, nous avons eu communication d'un document très général, sans les annexes financières. Nous voyons bien que c'est en cours d'organisation, mais pouvez-vous baliser les grandes masses, afin que nous sortions un peu du métadiscours sur le projet Erasme ? Nous sommes très heureux que l'UPEC soit lauréate du projet Erasme.

M. BRUNIE – Si je ne me trompe pas, parce que j'arrive maintenant sur ce sujet devant vous, la proposition a été envoyée. Les grandes masses sont en cours de discussion et les choses ne sont pas contractualisées. Nous avons néanmoins fait une proposition. Je vais avoir du mal à sortir du métadiscours et nous pouvons rentrer un peu dans le contenu, mais je ne peux pas décrire le détail du contenu du projet. En tout cas, ce n'est pas ce qui était prévu aujourd'hui. Nous pourrons peut-être faire un point plus détaillé à un moment donné.

C'est qui est sûr est qu'aujourd'hui, un sous-projet porte sur l'évolution de la formation et correspond grosso modo – je donne des montants approximatifs – à un montant de subvention d'environ quatre millions d'euros répartis sur dix ans. Un sous-projet n° 2 porte sur la recherche, sur lequel il y a environ trois millions d'euros. C'est celui qui inclut l'observatoire de la recherche, les fonds d'amorçage pour *(inaudible, 00.13.30)* le programme, etc. Un troisième sous-projet porte sur

l'engagement des partenaires et de la communauté et correspond également à environ trois millions d'euros, avec – vous vous en souvenez – un bureau de l'engagement, des sujets sur la vie de l'établissement, etc. Un sous-projet s'appelle « contribuer à une société plus juste ». Le budget global de ce sous-projet est d'environ quatre millions d'euros et comporte un appel à projets ouvert qui s'appelle « actions de transformation ». Il correspond à la majeure partie de ce sous-projet, plus de trois millions d'euros. Ensuite, l'avant-dernier sous-projet porte sur l'engagement de la communauté interne, les étudiants et les personnels, pour environ 1,5 million d'euros. Enfin, le dernier sous-projet concerne les services support, notamment autour de la qualité des services aux usagers, avec un montant de subvention d'environ trois millions d'euros.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous aurons l'occasion d'y revenir. Nous étions plutôt dans la phase de redécoupage du budget par rapport au budget initial, la mise en place d'enveloppes et l'attente du retour de l'ANR. Nous aurons l'occasion de faire deux actions, d'abord de revenir au CA avec des éléments plus concrets. Nous sommes également en train de voir l'ensemble des composantes, avec une partie de l'équipe politique, justement pour expliquer les choses et voir un peu comment nous travaillons sur ce projet. C'est en sachant que nous avançons un pied devant l'autre, que nous avons le temps de nous préparer ensemble et de nous approprier ce projet. C'était un point d'avancée, afin de vous dire que nous ne sommes pas inactifs sur ce sujet, compte tenu du top départ donné par l'ANR.

Y a-t-il d'autres questions ? Je vous propose de passer à un point d'actualité. Nous allons inverser l'ordre du jour. C'est un point sur les investissements d'avenir.

1.1.2. Actualité programme des Investissements d'Avenir (AMI « Compétences et métiers d'avenir », Appel à projets, ressources, nouvel appel d'offres Sciences avec et pour la société)

M. DUBOIS-RANDÉ – Il ne vous a pas échappé que les machines ne sont pas arrêtées en termes de PIA et autres appels à manifestation d'intérêt, à la fois dans le domaine du SGPI, mais également dans le domaine de la Région. Je ne dirais pas que nous subissons, mais en tout cas, nous sommes de toute façon dans l'accompagnement de ces objets, avec un point particulier qui était la vague 2 Excellence, dont nous avions un peu parlé. Elle tournait autour d'un projet que nous avions appelé « Urban One Health », porté par la ComUE, avec en particulier Renaud TISSIER comme porteur scientifique qui est présent. C'était l'histoire ancienne de pouvoir concilier les forces autour de cet objet à la fois santé, environnement, mais également les forces sciences humaines et sociales, avec toute une interaction avec les partenaires et les forces des partenaires, bien sûr l'EnvA, l'UGE, l'École des ponts, mais également d'autres acteurs de la ComUE. Au départ, ce travail a été initié par Renaud et les équipes de l'IMRB, très vite associés à un groupe de travail, en amont même de cette histoire de vague Excellence.

Nous n'avions pas pris le parti de déposer les deux dossiers, parce que nous ne voulions pas qu'il y ait de compétition sur les vagues et une confusion par rapport à jury qui *(inaudible, 01.17.45)*. Nous avons repris les choses une fois qu'Erasme a été obtenu, afin de pouvoir porter ce projet de site autour des différents partenaires.

Le projet doit être déposé le 1er février et là encore, c'est en mode accéléré. Le projet n'est pas terminé à l'heure actuelle. Nous vous avons fait passer des documents un peu martyrs et assez généraux et j'ai demandé à Renaud de vous en parler un peu.

Renaud, si tu veux prendre la parole.

Projection d'un document.

M. TISSIER – Merci beaucoup. Tout d'abord, je vous remercie de me proposer de parler de ce projet évidemment important dans la collaboration entre les différents

établissements de la ComUE, notamment dans les liens entre l'UPEC et l'École vétérinaire.

Le projet qui sera présenté par la ComUE Paris-Est Sup le 1er février, c'est-à-dire mardi prochain, est un projet sur lequel nous travaillons depuis un an, dont le nom peut paraître un peu pompeux. C'est la création d'un centre interdisciplinaire d'excellence dédié la cross Urban One Health. Je vais essayer de préciser un peu ce que l'on veut dire par là, ainsi que les actions envisagées. L'acronyme du projet est plus simple : Urbain One Health. Vous voyez que nous croisons deux terminologies auxquelles vous êtes évidemment tous très familiers : la terminologie « Urban Health » qui est déjà importante pour notre université et la terminologie « One Health » qui est peut-être plus récente dans sa déclinaison, mais parle à tout le monde aujourd'hui.

Je peux dire d'emblée une chose importante, à savoir que ce centre interdisciplinaire est une structure qui se veut justement ne pas être une structure, mais une invitation au décloisonnement. Il n'y a pas d'entité juridique, c'est simplement la création d'un mode projet, avec la possibilité de financement de projets, d'une signature du site, mais aucune trajectoire institutionnelle n'est envisagée. Il faut le préciser, afin de lever toute ambiguïté, bien évidemment.

C'est une diapositive volontairement ancienne, que nous avons tous connue à l'époque du PRES, il y a dix ans. C'était à l'époque où le PRES montrait que dans le site sud-est francilien, il y avait un certain nombre d'acteurs, avec deux universités, l'UPEC et l'UPEM qui est devenue l'UGE, avec un périmètre un peu différent. En tout cas, ce PRES qui à l'époque s'appelait « Université Paris-Est » qui a maintenant un nom de marque différent, « Paris-Est Sup », affichait déjà deux axes importants : un axe santé, société, pas uniquement, mais principalement à Créteil et Maisons-Alfort et un axe ville, environnement et leurs ingénieries. Il y a dix ans, nous savions déjà

qu'il fallait que nous essayions de travailler à ces intersections un peu présentes sur les deux sites, celles entre santé, société de manière très globale et ville, environnement de manière très globale. Finalement, cela fait dix ans que nous essayons de renforcer ces interfaces qui constituent un atout unique du site. Depuis dix jours, nous faisons le tour de tous les partenaires nationaux et internationaux sur le sujet. Cette signature de croisement entre l'environnement, notamment urbain et santé, société est absolument exclusive par les partenaires de l'enseignement supérieur et les associés de cette ComUE et des établissements. Ce n'est pas nouveau et nous ne prétendons pas réinventer la poudre. Nous capitalisons simplement sur des forces, en les présentant d'une façon un peu différente.

Il y a un peu plus d'un an, le président DUBOIS-RANDÉ et les autres partenaires de la ComUE nous ont demandé de travailler – au départ beaucoup avec l'IMRB, mais très rapidement, la réflexion s'est élargie aux composantes et à d'autres partenaires de la ComUE – à la façon dont nous pouvions nous approprier un peu cette terminologie qui était en train d'exploser, le One Health. C'est l'idée qu'il y a une santé unique à prendre en considération qui doit intégrer le fait qu'il y a une seule santé, une seule planète. C'est une évidence, depuis l'Anthropocène, que les interactions entre l'homme et son environnement sont objectives, que nous devons les considérer dans les deux sens, avec un aspect qui doit de très loin dépasser les composantes médicales. C'est également une évidence qu'il y a une seule santé entre l'homme et l'animal, tout simplement parce qu'il y a une continuité de la biologie. À partir de là, il n'y a bien sûr qu'une seule santé. Il n'y a aucune raison qu'il y ait une différenciation majeure d'espèces.

Le fait qu'il y ait une seule santé n'est évidemment pas du tout nouveau. Nous ne le prétendons pas. Aujourd'hui, nous ne le vivons pas comme un concept nouveau, comme une approche unique. Nous le vivons comme une invitation au décloisonnement. Ce que nous dit le One Health, c'est : travaillons davantage

ensemble. La spécialisation de nos disciplines nous a amenés à développer des approches en silos, parce que nous avons besoin d'être excellents dans nos domaines. Il n'y avait pas d'autre solution. En parallèle, nous devons donc fournir un effort inverse de décloisonnement, afin de travailler mieux aux interfaces. Finalement, pour nous, le One Health est cette invitation au décloisonnement. Ce n'est pas nouveau, bien au contraire.

Lorsque l'on *benchmarke*, pour prendre l'anglicisme, que l'on étudie un peu la déclinaison qu'il peut prendre dans les différentes définitions que les personnes veulent lui donner, elles sont très nombreuses. Vous voyez quelques exemples de graphiques qui l'illustrent. Nous avons retenu trois piliers nous semblant importants : un pilier très orienté sur les risques infectieux de manière très générale, un pilier orienté sur la médecine comparée et, de manière beaucoup plus générale, sur la santé comparée, en y intégrant les notions de bien-être humaines et animales. Ce sont également des notions très orientées sur l'impact et la relation de l'homme et de l'animal à leur environnement dans les deux sens, en intégrant les rétroactions. C'est dans cette dynamique que nous avons travaillé.

Sur la diapositive suivante, il s'agit de rappeler que lorsque Louis Pasteur a passé quelques mois et collaboré étroitement avec Edmond Nocard qui était un vétérinaire, ils faisaient du One Health, au XIX^{e} siècle. C'était une évidence. Le One Health se traduisait très bien, parce que tout le monde se réunissait à l'Académie des sciences, le mercredi ou le jeudi après-midi, je ne sais pas. En tout cas, les disciplines se réunissaient. On a plutôt eu un recul de la démarche One Health. À l'époque, il n'était pas nécessaire de dire que l'on en faisait. Quand Claude Bernard et/ou Auguste Chauveau travaillaient sur les animaux pour étudier la physiologie humaine, ils faisaient du One Health et ne se posaient pas la question. En aucun cas nous ne nous permettrions donc de penser que c'est nouveau. C'est plutôt le contraire, nous avons besoin de réinventer ce concept pour recréer de l'interdisciplinarité.

La diapositive suivante montre que cette dynamique de One Health a explosé. Elle est même galvaudée. À la limite, elle est presque agaçante, tellement elle est utilisée à tous points de vue, dans des colloques extrêmement nombreux, tant sous l'angle politique que sous l'angle des sociétés savantes. Néanmoins, elle est très orientée principalement sur les problématiques d'infectiologie. Crise sanitaire oblige, c'est ce qui prend le dessus sur le One Health, alors même qu'à la limite, la Covid n'est probablement pas le meilleur exemple d'agent infectieux qui soit véritablement One Health. Il y a peut-être le pangolin ou la chauve-souris, mais une fois que l'on a dit cela, ce n'est peut-être pas l'affection la plus emblématique du One Health par rapport à d'autres.

Dans cette problématique du One Health, nous avons une offre de formation qui n'est pas trop mal structurée. Des choses sont faites, là encore beaucoup en infectiologie. Des choses se font, y compris sur le site, où nous avons des actions en commun. Y compris ailleurs, c'est quelque chose qui est pas mal fait.

Des agences de financement existent sur le One Health. Sur le site est francilien, nous avons un DINE qui ruisselle sur toute la région. L'Anses qui est un partenaire important pour l'UPEC, l'EnvA et de manière générale Paris-Est Sup porte un EJP One Health. Nous avons donc des agences de moyens importantes.

En revanche, les objets d'affichage, de signatures de sites orientés sur le One Health sont rares. Peu de sites osent s'afficher sur le One Health, parce que finalement, peu de sites sont finalement si différenciants et unissent toutes les forces. C'est beaucoup le cas en Amérique du Nord, éventuellement en Australie. Des instituts One Health sont finalement principalement des centres de recherche au sein des composantes vétérinaires des universités. Ensuite, il y a quand même un institut global de santé à Genève, dont on parle beaucoup en ce moment et qui est également relativement

infectiologie. Il y a le département de santé globale à Pasteur qui est également très infectiologie.

Aborder le One Health sous toute la dynamique que nous avons faite, sous l'injection de l'interdisciplinarité, c'est plus original et c'est ce que nous proposons de faire, en l'abordant sous un angle particulier, celui du croisement avec la santé urbaine. Je reboucle sur ce que j'ai dit en introduction, lorsque l'on croise les problématiques de santé urbaine avec les autres forces du territoire, dont j'ai moins parlé jusque-là, mais que vous connaissez bien, notamment de l'UPEC, en santé urbaine et d'une manière générale en environnement, notamment urbain (qualité de l'air, qualité de l'eau, risques psychosociaux, risques acoustiques, etc.), que l'on croise les problématiques très sanitaires, très santé que j'ai évoquées jusque-là aux enjeux que représente la transition énergétique, que représente la ville de demain, extrêmement peu d'endroits le font. Soyons très clairs, en France, nous sommes le seul site à être capable de le faire. Aujourd'hui, c'est quelque chose que nous pouvons affirmer, parce que nous avons rencontré tous les partenaires. Ils nous le disent, nous ne l'inventons pas. C'est donc quelque chose d'extrêmement différentiant et original.

Depuis un an, nous travaillons avec un groupe de travail. Au départ, ce n'était pas forcément pour répondre à l'appel d'offres Excellence, mais nous pressentions que nous devions faire quelque chose. Nous avions donc commencé à travailler, ne sachant pas exactement où nous déposerions, mais en sachant que notre temps viendrait. C'est aujourd'hui. Ce n'est pas pour cela que le dossier sera retenu. Il est bon, mais on ne sait jamais ce qui se passe sur un appel d'offres de cette nature. Je tiens bien sûr à remercier ce groupe de travail, dont la plupart des acteurs seront bien sûr impliqués dans la vie du projet, ainsi que beaucoup d'autres, bien évidemment.

Ce groupe de travail a proposé de créer un projet scientifique relativement précis, l'objectif étant de démontrer que « Urban One Health » peut être un terme

extrêmement générique couvrant des champs disciplinaires variés, mais que nous assumons complètement que nous ne serons pas forcément capables de tout faire. Nous allons donc annoncer un certain nombre de projets relativement ciblés, sur lesquels nous estimons être véritablement différenciants et avoir toutes les forces.

Bien sûr, c'est un projet qui intégrera les sciences humaines, parce qu'elles sont dans tout et avec tout, au sein des différents axes que j'ai présentés, notamment, mais pas exclusivement les sciences politiques, le droit, l'économie, l'éthique qui sont très liés, la philosophie appliquée, bien sûr les sciences humaines et sociales. Ensuite, ce sera un pilier sous la forme d'un triangle, avec à la pointe nord du triangle, si je puis dire, en haut, les problématiques d'infectiologie vues d'une façon générale, parce que l'infectiologie, c'est également travailler à la transmission de la leptospirose dans les eaux, afin que demain, les athlètes de haut niveau puissent pratiquer la nage en eaux vives dans le canal de l'Ourcq. Parler d'infectiologie, c'est également prendre en considération des enjeux très différents : juridiques, d'hydrologie, etc. Nous avons relativement loin dans la définition proposée ici. Ce sont les maladies vectorielles dans les environnements de demain et les impacts de la renaturation pour cela. Nous sommes dans une vision bien globale.

En bas à droite, c'est une vision de la santé One Health par la médecine comparée, notamment avec les innovations biomédicales envisagées, un lien avec l'innovation, les sciences de l'ingénieur, ainsi qu'un lien avec les forces du site. Nous avons la chance d'avoir des suivis de cohortes importants, des pôles d'excellence en *(inaudible, 00.30.56)* musculaire, en cardio métabolique, en réanimation, sur un certain nombre de sujets, mais là encore dans une vision globale faisant le lien notamment avec les sciences de l'ingénieur.

En bas à gauche, c'est le lien avec l'environnement et l'exposome, en envisageant également l'exposome de façon objective, les rétroactions et finalement l'action de

l'homme sur l'environnement et réciproquement, pas uniquement l'exposome dans le sens de l'environnement vers l'homme. C'est très orienté qualité de l'air, qualité des eaux, pas uniquement, mais bien évidemment, étant donné les forces majeures du site sur l'étude des atmosphères, c'est quelque chose qui prend une importance.

Au cœur de tout cela, ce sont les *data* comme un axe transversal, avec bien sûr la force du site sur les mathématiques qui peut être mise en œuvre, sur les *data* avec les démonstrateurs présents à Champs-sur-Marne, le lien avec l'OSU, le lien avec la plateforme Prénel, l'École des ponts, l'UGE. Ce sont donc les *data* de manière très générale, pas seulement de la *data* au sens santé publique et enjeux populationnels qui sont bien sûr une composante importante, mais également l'intégration multi-échelles et des mathématiques appliquées derrière.

Nous avons donc proposé la création d'un centre qui n'a pas d'entité juridique en tant que telle et va s'appuyer sur la ComUE Paris-Est Sup qui est une ComUE de projets, a été créée pour cela, justement pour faire ce que nous proposons ici. Nous ne faisons pas du millefeuille, nous bénéficions de structures faites pour gérer des appels à projets. C'est un projet qui se chiffrera probablement, valorisation de la masse salariale incluse, entre 40 et 45 millions d'euros, pour une demande au PIA de 13,5 millions d'euros, avant tout orientée sur des actions recherche de trois niveaux. Nous financerons 29 *grants* d'émergence sur 10 ans, à 50 000 euros, liant deux laboratoires différents sur des problématiques qui commencent à être aux interfaces, mais un peu émergentes. Nous ne serons pas trop exigeants sur l'interdisciplinarité. Il y aura un *grant* d'accélération où nous mettrons deux allocations doctorales en miroir sur des thèmes complémentaires, par exemple l'une en droit et l'autre en médecine. Si nous voulons par exemple travailler sur les enjeux que relève la vaccination, nous pouvons très bien imaginer l'une en sociologie, l'autre en droit et l'autre sur les enjeux médicaux ou l'une en médecine vétérinaire, l'autre en médecine

humaine ou l'une en urbanisme et l'autre en chimie. En tout cas, sur des dynamiques d'interface, ce sont deux allocations doctorales en miroir.

Il y a cinq *hubs* d'excellence où là, ce sont trois laboratoires différents. Nous augmentons le niveau d'interdisciplinarité souhaité et c'est pour cela que nous en mettons peu, parce qu'il est difficile de l'atteindre. C'est également la possibilité, en plus de 2 allocations doctorales et un poste doctorat, pour 2 des 5 projets, de monter jusqu'à 900 000 euros, un peu moins d'un million, pour du recrutement de PI pour une durée limitée sur le projet.

C'est également de la formation. Il y a une petite erreur, nous n'appellerons pas cela des *« minor programs »*, mais des « programmes transversaux ». Cela a évolué un peu depuis. Sur les masters *grant*, la philosophie est la même. Ce sont des projets qui ne sont pas très coûteux. Il y aura deux masters sur les sujets complémentaires. Nous financerons quarante projets, afin de vraiment faire de l'amorçage. Des programmes transversaux seront également sur de l'appel à projets et auront vocation à créer des programmes probablement facultatifs, mais qui seront ouverts à l'ensemble des offres de formation du site. Je vais prendre un exemple concret : travailler sur un MOOC avec des outils en distanciel et un enseignement virtuel sur les enjeux sanitaires que relève le réchauffement climatique, il est difficile pour chaque composante de faire ce travail-là. Au sein des écoles vétérinaires, beaucoup d'étudiants aimeraient probablement suivre cela, mais il est difficile de l'intégrer dans le ruban pédagogique, d'atteindre le degré d'interdisciplinarité, etc. Nous serons donc plutôt sur des offres ouvertes à tous, aussi bien à l'étudiant en droit qu'à l'étudiant en médecine, en sciences de l'ingénieur, etc. Ce seront des semaines de formation pour PhD et une *summer school*, des dispositifs plus classiques.

En diapositive suivante, ce sont des dispositifs de science avec et pour la société. J'en profite pour remercier Florence ALLARD-POESI qui nous a beaucoup aidés dans la

définition des actions possibles. Ce sont plusieurs actions, dont trois vidéos ayant pour vocation d'être diffusées sur ce qu'est potentiellement la démarche One Health sur des réseaux de type L'Esprit sorcier, YouTube, etc., du *media training* et de la science participative réelle sur la base de gratifications de masters, plus un peu de fonctionnement. Ce sont 36 projets financés pour faire de la véritable élaboration de questions avec les citoyens. Nous sommes vraiment sur l'élaboration de nouvelles questions de recherche.

Cela représenterait un peu plus de quatorze millions d'euros et a priori, nous sommes suivis par l'ensemble des partenaires de Paris-Est Sup.

Merci beaucoup.

M. DUBOIS-RANDÉ – Merci, Renaud. Y a-t-il des questions à Renaud ? Nous aurons l'occasion d'en reparler, puisqu'Alexandre MAITROT DE LA MOTTE pourra le présenter plus concrètement lors du CA du mois de mars. C'était juste une introduction.

Marie-Albane.

Mme DE SUREMAIN – Merci beaucoup à Renaud TISSIER pour cette présentation. C'est la première fois que ce projet est présenté au CA de l'UPEC. Je n'aurai pas de question sur le projet et ne doute pas qu'il soit d'une grande qualité scientifique. Je fais simplement un constat et cela avait inquiété un certain nombre d'administrateurs au printemps dernier. Erasme n'est pas centré sur la recherche. Vincent BRUNIE nous indique 3 millions pour la recherche sur les 20,5 millions. Là, nous voyons que le paquet est mis sur la recherche, mais avec une coloration Urban One Health. Je crois que nous serons amenés à en rediscuter dans le cadre de la stratégie d'établissement de l'UPEC. Je distingue bien la question ComUE de la question UPEC. Nous serons donc amenés à en reparler très certainement.

Le président a évoqué un séquençage temporel. Je crois qu'il y a surtout un choix stratégique qui a été fait. Le projet porté par l'UPEC ne place pas la recherche au centre et le projet qui sera présenté par la ComUE a une forte valence recherche. Cela pose des questions sur la stratégie de recherche pour l'UPEC, mais nous en reparlerons très certainement au mois de mars.

Merci.

Un intervenant (salle « Présidence ») – Bonjour à toutes et à tous. Le projet Erasme est un projet allant bien au-delà de la recherche. C'est un projet sur l'identité de l'établissement dans toutes ses missions. La ComUE a développé un projet qui ne pouvait pas du tout être comparable, puisque c'est un objet de coordination entre établissements. Le choix fait a été d'être innovant, non pas sur l'institution ComUE, mais sur une mission commune vraiment partagée par les établissements qui était la recherche. Il y a donc des explications tout à fait évidentes sur la différence de stratégie.

Mme DE SUREMAIN – Il y a surtout des choix, mais nous en reparlerons dans un format UPEC.

M. DUBOIS-RANDÉ – Ce sont simplement des choix de l'État, à savoir que le projet Excellence vague 1 pour les établissements était un projet d'identité d'établissements. L'identité d'établissement de l'UPEC en particulier n'est pas seulement la recherche. C'est toute une approche formation et recherche. Il n'y a donc pas de choix stratégique.

Mme DE SUREMAIN – Il y avait plusieurs catégories de candidatures pour le PIA 4. Vous avez fait un choix sur identité établissement et…

M. DUBOIS-RANDÉ – Le choix était manifestement gagnant et je crois que nous devrions plutôt nous en réjouir.

Mme DE SUREMAIN – Nous en reparlerons.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous devrions nous en réjouir, plutôt que de critiquer systématiquement.

Mme DE SUREMAIN – Nous en reparlerons.

M. DUBOIS-RANDÉ – Si tu veux.

Merci beaucoup pour cette présentation, Renaud.

M. TISSIER – Merci. Au revoir à tous.

M. DUBOIS-RANDÉ – Sur l'approche sur les autres PIA en cours, je vais aller très rapidement. Il y a un appel sur les développements des ressources. Nous aurons l'occasion d'en reparler, mais toujours est-il que nous sommes dessus. Il y a les AMI « Compétences et métiers d'avenir » sur lesquels il y a une approche stratégie d'accélération ciblée sur santé numérique, mais nous ne serons pas prêts. Ce sera donc reporté au mois de juillet. C'est quelque chose qui existe également sur le bâtiment et là encore, les choses ne sont pas encore bien calées et nous n'avons pas de présentation possible, la date étant le 24 février. Nous sommes encore en discussion pour savoir si nous déposons. Nous ne savons pas.

Il y a l'appel d'offres « Sciences avec et pour la société », sur lequel nous repartons sur le label. Florence, peux-tu en dire un petit mot ?

Mme ALLARD-POESI – Vous ne le savez peut-être pas, mais nous avions déposé une première version du projet le 30 septembre et malheureusement, le retour du ministère a été négatif. C'était un avis plutôt balancé, soulignant d'un côté une forte articulation du projet que nous proposions avec le projet Erasme, des aspects plutôt positifs. Il soulignait également le fait que nous avions bien pris en compte le retour du HIRS concernant l'organisation de l'UPEC, en particulier le fait que de nombreuses initiatives étaient développées au niveau des composantes, mais qu'il manquait une

coordination au niveau central de l'ensemble de ces actions permettant de valoriser l'ensemble des initiatives locales. Voilà pour les aspects « positifs ».

Les aspects plus négatifs étaient le fait que nous n'étions pas suffisamment – je cite « innovants » sur les actions proposées et d'autre part, que nous demandions un financement essentiellement pour des ressources humaines qui nous font défaut pour ce type d'action, vous en conviendrez. Il est donc nécessaire de repenser notre projet.

Lors de cette deuxième proposition, et nous y avons travaillé de concert, notamment avec certaines composantes, il s'agira de mettre davantage en avant les collaborations que nous avons avec des organismes ou associations en charge de la médiatisation, comme The Conversation ou de la médiation, comme l'association Arbre des Connaissances. Il s'agira de mettre davantage en avant ce terreau de collaboration qui nous permet d'aller vers la société, en particulier les scolaires, mais également vers un plus large public, afin de médiatiser les résultats de nos travaux. C'est le premier point que nous avons retravaillé et que nous mettrons fortement en avant dans notre deuxième proposition.

Le deuxième aspect important au vu des dossiers des lauréats est le fait que nous mettions également en avant un effort interne. C'est une proposition que nous faisons de création d'un réseau de correspondants dans les laboratoires science et société, avec à la clé un peu de RNA pour reconnaître l'investissement des personnes volontaires, afin de montrer que l'UPEC et notre équipe de Direction mettent réellement l'accent sur cette dimension et que nous soutenons les initiatives portées par les laboratoires, les composantes.

Voilà la version 2 du dossier que nous souhaitons porter, en sachant que la concurrence sera extrêmement rude pour ce deuxième appel, que le montant global accordé aux établissements sera réduit, puisque les premiers lauréats ont remporté des montants significatifs. Je crois que c'est Clermont qui a remporté le montant le

plus élevé, avec 500 000 euros et l'enveloppe globale est de 4 millions. Il reste donc beaucoup moins de financement pour l'UPEC. Néanmoins, c'est avec beaucoup d'énergie et de cœur que je porte ce projet et j'espère sincèrement que tous nos efforts seront récompensés.

Je suis bien sûr disponible pour répondre à toutes vos questions, si vous en avez. Merci.

M. BERNARDINO – Merci, Florence. Y a-t-il des questions sur cet appel à projets ? Il n'y en a pas. Nous te remercions.

Mme ALLARD-POESI – Je vous remercie. Je dois malheureusement vous quitter. Merci à toutes et tous.

M. BERNARDINO – Dans la continuité, nous sommes en train de nous positionner sur deux appels à projets, dont un appel à projets ressources. C'est un appel à projets sur la diversification des ressources qui nous laissera plus de temps et pour lequel nous serons amenés à vous présenter un peu plus le projet d'ici le dépôt devant avoir lieu en juillet. L'idée est de travailler sur la façon dont l'Université peut diversifier ses ressources propres, afin de lui permettre la stabilité financière. Nous avons commencé à travailler sur des axes, en particulier la partie recherche, afin de voir comment nous pourrions mieux valoriser la recherche et faire en sorte qu'elle puisse bénéficier au mieux de cet appel à projets. Nous sommes également en train de travailler sur la structuration des services.

Un autre projet sur lequel nous sommes en train de nous positionner est celui sur les alliances européennes, que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises, mais pour lequel il y a un changement de stratégie.

1.1.3. Alliance Européenne

Projection d'un document.

M. BERNARDINO – Nous allons laisser Laurent THÉVENET repositionner l'historique et nous dire un mot sur *(inaudible, 00.46.40)* maintenant.

M. THÉVENET – Bonjour à toutes et à tous. Merci, Amilcar.

Si vous vous en souvenez, ce projet d'université européenne a été lancé par le président Macron, en septembre 2017, lors de son discours à la Sorbonne et a évolué avec le temps. Les enjeux principaux sont évidemment de donner une visibilité à notre université, une visibilité internationale, dans un environnement très concurrentiel. L'intérêt est également d'offrir de belles opportunités à nos étudiants en termes de formation, comme des diplômes conjoints. C'est également de contribuer à l'internationalisation de la recherche. Le dernier élément est que nous souhaitons absolument contribuer à la restructuration de l'enseignement supérieur européen et ne pas simplement nous contenter d'observer ce qui se passe ailleurs. Nous voulons être acteurs de cette transformation.

Une fois que nous avons posé les enjeux de ces universités européennes, un petit historique de ce qui s'est passé à l'UPEC. Dès l'élection de Jean-Luc et de son équipe, nous avons travaillé à un projet d'université que nous avons appelé « UNES ». Nous avons pu répondre aux deux appels à projets, celui de 2019 et celui de 2020. Je vous rappelle que ce projet UNES a été monté *ex nihilo*, dans un temps record, puisque l'appel était pour février 2019 et que nous avons été élus en septembre 2018. Deux appels et malheureusement deux échecs, mais le dernier appel, celui de 2020, s'est tout de même conclu par un score de 80. Nous avons peut-être été la première alliance à ne pas être labellisée. Nous étions vraiment à la limite et en tout cas, le dossier a été très bien perçu, avec relativement peu de critiques. Nous avons donc souhaité poursuivre cette dynamique, avons continué à échanger, à travailler avec nos partenaires. Nous avons essayé d'initier des actions, en particulier la carte européenne d'étudiant.

Nous arrivons en 2021-2022, avec une réactivation de ces projets d'universités européennes, en particulier dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne. Le président Macron qui avait initié ce projet d'universités européennes souhaite évidemment qu'il soit poursuivi et même amplifié. Nous avons donc reçu de nouvelles instructions, il y a eu de nouvelles orientations. La première chose était la volonté de limiter le nombre d'universités européennes labellisées et de plutôt renforcer et élargir l'université existante. En 2019, il nous avait été annoncé un nombre moyen de partenaires de six et en 2021, on nous a communiqué l'objectif de neuf partenaires en moyenne par université.

Les données des futurs appels sont parues. Il y aura deux appels, l'un en 2021 et l'autre en 2023. En 2022, il concernera les alliances déjà labellisées en 2019 et en 2023, les alliances déjà labellisées en 2020. Ces appels donnent suite aux premiers appels dont le financement prendra fin et a pris fin au bout de trois ans. Les montants alloués à ces différents appels sont de 225 millions pour les universités existantes, mais seulement de 46 millions pour les nouvelles universités qui seront créées. Nous voyons bien qu'il y a cinq fois plus d'argent pour les universités déjà existantes et finalement relativement peu pour les nouvelles universités qui seraient labellisées. Après des discussions entre les membres d'UNES, nous avons opté pour l'option de ne pas redéposer un dossier UNES, mais plutôt pour que les partenaires d'UNES qui le souhaitent puissent intégrer des universités existantes.

Nous avons regardé un peu de près les 42 universités européennes labellisées en 2019 et 2020. Nous avons conservé les seules universités qui n'avaient pas de partenaire français. Les universités qui contenaient déjà des partenaires français présentaient un intérêt moindre. L'objectif est évidemment une répartition géographique la plus optimale possible. Nous avons donc listé les différentes universités et nous sommes rendu compte que beaucoup ne sont pas adaptées, sont assez éloignées de l'UPEC. Malheureusement, il y a un problème sur la présentation,

mais vous avez le document dans le SharePoint et vous pourrez le regarder en détail. Vous pouvez voir que nous avons des universités sur l'art, d'autres sur le cinéma ou des groupements d'universités purement technologiques, en tout cas des alliances, des universités qui ne correspondaient pas à l'UPEC. Il restait une seule alliance, une seule université européenne, Aurora, que je vous présente maintenant et qui est beaucoup plus en adéquation avec les axes stratégiques, les orientations de l'UPEC.

Sur la diapositive suivante, je vous présente rapidement cette université Aurora, dont les objectifs sont : défis sociétaux, engagement des communautés, développement durable. Nous retrouvons des mots qui résonnent beaucoup chez nous, à l'UPEC. Les domaines d'application sont également des domaines dans lesquels l'UPEC est très impliquée : le changement climatique, dont l'environnement, le numérique, la société numérique et la citoyenneté, la santé très présente à l'UPEC et la notion de culture, diversité et identité.

Je voudrais également souligner le fait que parmi les partenaires, il y a l'université de Naples Federico II. Cette université avait été sollicitée pour participer à UNES en 2018. Nous avions identifié cette université comme un partenaire potentiel. Si nous intégrons cette université Aurora, nous serons très contents de retrouver l'université Federico II, afin de pouvoir construire encore davantage de projets.

Quelques données de cette université Aurora : 260 000 étudiants, 30 000 personnels et 813 unités de recherche. Vous voyez bien qu'Aurora correspond parfaitement à la fois aux axes stratégiques de l'UPEC et évidemment à la problématique centrale de l'engagement, que nous avons développée depuis maintenant quelques années et qui a encore été renforcée, grâce au projet Erasme du PIA 4. Nous sommes en parfaite cohérence avec le projet Erasme que nous avons obtenu.

En diapositive suivante, ce n'est pas très lisible, mais j'ai repris une carte donnée dans les plaquettes d'Aurora. Vous pouvez tout de même localiser où se trouvent les

principaux établissements : Naples, Barcelone, République Tchèque, Royaume-Uni, Danemark, Islande, Allemagne et Pays-Bas.

Nous avons décidé – et je crois que c'est vraiment une excellente chose pour valoriser tout le travail fait pour ces universités européennes – d'intégrer cette université Aurora et nous préparer, dans l'année qui vient, à l'appel à projets de 2023, puisqu'Aurora est une université qui a été labellisée en 2020. Il y a donc encore un an avant la réponse de l'appel à projets qui permettra, je l'espère, de prolonger les actions initiées avec Aurora.

C'est un magnifique projet. Je suis vraiment très heureux que nous puissions aller encore plus loin dans ces universités européennes. Si vous avez des questions, n'hésitez pas. Merci.

M. DUBOIS-RANDÉ – Merci, Laurent. Je précise que cela faisait partie d'un énorme travail qui était de regarder un peu les différentes universités. Aurora est arrivée par hasard, comme cela, sur un intérêt assez rapide, en tout cas sur le périmètre de cette université. C'est une très belle université, une très belle alliance, avec des valeurs qui sont les nôtres. C'est pour cela qu'à un moment donné, nous avons approché plusieurs universités, plusieurs alliances et Aurora nous paraissait être celle la plus proche de nos valeurs.

Avez-vous des questions ? Merci, Laurent.

Avant le point CPER, je voulais vous dire que nous avons ouvert l'équipe à un chargé de mission Europe, dont vous avez la fiche de mission sur le SharePoint. C'est Martin SCHWELL, un chercheur qui est à la FST. Il est également le vice-doyen RI de la FST et connaît *(inaudible, coupure, 00.59.39)*. C'est également une assesseur CFVU qui est Anne DE RUGY, que vous connaissez, qui est à l'AEI. Elle avait déjà travaillé dans le périmètre de la CFVU lors de l'administration provisoire. Compte tenu du

nombre de dossiers important aujourd'hui, elle appuie Alexandra à la CFVU. C'est un point d'information avant le point CPER.

Raphaël.

1.1.4. Point d'information CPER – Immobilier

Projection d'un document.

M. GREFFE – Bonjour à tous. C'est effectivement un point d'information sur les opérations CPER, les deux CPER, le CPER 2015-2020, donc les opérations en cours et le prochain CPER.

Sur les opérations en cours, nous avons trois gros projets qui démarrent en termes de travaux en 2022. Le premier projet est la restructuration de la faculté de santé. C'est un gros projet de quasiment 22 millions de restructuration de ce site en milieu occupé, ce qui implique des réaménagements de laboratoires, un découpage du bâtiment en deux phases de travaux et une sortie des enseignements du site, notamment par la mise en place d'un bâtiment modulaire.

Le deuxième projet à la faculté de santé est la construction du bâtiment de recherche biomédicale. Nous sommes en consultation d'entreprises, là aussi pour un démarrage des travaux mi-2022, avec environ deux années de travaux.

Pour le troisième projet du contrat de plan 2015-2020, vous voyez des images du projet de construction du futur bâtiment de recherche biomédicale et sur la diapositive suivante, la restructuration de la dalle du campus centre. Nous sommes également en consultation d'entreprises, pour un démarrage des travaux au printemps prochain, avec, sur deux ans de travaux, un phasage assez délicat à mener, puisque c'est en milieu occupé et qu'il y a un certain nombre de nuisances à maîtriser et à caler, en fonction des cours et des examens. C'est un planning déjà très précis, mais que nous allons détailler avec les entreprises, dès qu'elles seront désignées.

Une petite remarque pour ces trois grands projets et l'ensemble des projets immobiliers. C'est un contexte que nous connaissons tous qui est particulier et implique plus d'aléas sur nos projets. Il est difficile d'avoir beaucoup de réponses de la part des entreprises, d'avoir des réponses dans les prix. Cela fait partie d'un jeu un peu nouveau en France, en Ile-de-France en particulier où la situation est assez tendue. En tout cas, ce sont les trois projets qui démarrent cette année.

Sur la diapositive suivante, c'est une autre image de la restructuration de la dalle, où nous voyons notamment un verdissement de celle-ci.

Sur la diapositive suivante, c'est un petit rappel des opérations du plan de relance. Sur le campus centre, trois bâtiments feront l'objet d'une rénovation du clos couvert. Les entreprises ont été désignées et les travaux sont en cours de programmation sur l'année 2022-2023.

Sur la diapositive suivante, c'est également le cas pour la rénovation du pavillon au clocher à Vitry-sur-Seine, bâtiment que l'université a acheté au Département qui est rénové. Là aussi, les entreprises sont désignées et nous programmons les travaux qui devraient démarrer en mars ou avril prochain. Ce sont des travaux financés grâce au plan de relance. C'est le premier pas vers l'opération du CPER, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure.

La dernière opération financée par le plan de relance est le campus Fontainebleau, afin d'accueillir l'École internationale d'études politiques dans l'ex-caserne Damesme. Vous vous en souvenez, on nous a affecté une partie de ce domaine qui est entourée en rouge sur ce plan. Les travaux sont en cours, financés grâce au plan de relance et au Département. En décembre 2022, nous aurons achevé ces travaux et pourrons accueillir cette École d'études politiques. Là aussi, c'est un premier pas dans la réalisation des travaux financés cette fois-ci par le contrat de plan État/Région, que je vous présenterai un peu plus en détail juste après.

La diapositive suivante vous montre une photo des deux bâtiments existants et une vue d'architecte sur cette rénovation, avec la création d'un espace paysager plus agréable entre les deux bâtiments.

Pour le CPER 2021-2027, même si l'arbitrage se fera officiellement mi-2022, trois projets ont été retenus, selon la Région et notre ministère. Je vous présente un autre projet qui n'a pas été retenu dans le cadre du CPER, à savoir le projet de construction à Créteil. Avec le ministère, nous sommes en train de faire un autre type de montage, par emprunt, afin que ce projet voie le jour, évidemment en collaboration avec la ville et GPSEA qui céderait gratuitement le terrain. Ce projet répond à trois objectifs. Le premier est de quitter le bâtiment Pyramide loué à un propriétaire privé qui pose de gros soucis de vétusté et n'est plus adapté aux activités d'enseignement. Il s'agit également de répondre à cette augmentation continue du nombre d'étudiants, 8 000 en 8 ans et encore quelques milliers sur les 5 ans à venir. C'est réaliser avant tout l'ambition d'une excellence en termes d'enseignement et de recherche en SHS. C'est un projet en cours d'étude de faisabilité avec le ministère, les Domaines et la collectivité.

Sur la diapositive, ce sont les trois projets a priori retenus dans le cadre du CPER. Pour le campus Fontainebleau, le projet CPER nous permet de développer nos opérations sur la caserne Damesme. Sur la diapositive suivante, nous voyons l'aménagement, toutes les zones d'implantation de l'université, avec une participation du CROUS. Sur la partie droite, nous aurons une construction par le CROUS d'une résidence pour étudiants, avec 130 studettes. La ville a également un projet de parking mutualisé qui est en cours d'étude de son côté. C'est également tout un espace central, un espace vert qui est à conserver, selon l'architecte des Bâtiments de France, afin de conserver cette place d'arme, en quelque sorte, et d'avoir toujours ce schéma de l'ex-caserne. C'est un beau projet, dont nous menons les études de programmation, de façon à

être prêts à enchaîner avec les études de maîtrise d'œuvre, lorsque l'arbitrage sera officiel, mi-2022.

Sur la diapositive suivante, c'est le projet Chérioux. Sur la photo, nous voyons le petit bâtiment à gauche qui est le pavillon au clocher, que je vous ai présenté précédemment, celui dont la rénovation est financée par le plan de relance. Le bâtiment en forme de trapèze sera financé dans le cadre du CPER. Là également, pour gagner du temps, nous avons lancé les études de programmation qui sont en cours, de façon que nous soyons prêts lorsque l'arbitrage sera réalisé, afin d'enchaîner avec les études de maîtrise d'œuvre. Nous voyons un peu mieux ce bâtiment sur la diapositive suivante.

Enfin, le dernier projet retenu est l'extension du campus Sénart. C'est la construction, sur ce campus, d'un bâtiment dédié à l'enseignement et à la recherche. Nous en avions déjà parlé. Il est exclusivement financé par la Région qui souhaite d'ailleurs en assurer la maîtrise d'ouvrage. Nous aurons prochainement une réunion avec la Région, afin de travailler sur la programmation des travaux.

Voilà pour les grands projets structurants de l'université. Je vous laisse poser vos éventuelles questions.

M. DUBOIS-RANDÉ – Merci, Raphaël. En ce début d'année, il était important de refaire un point sur les grandes approches de l'établissement, dont l'approche immobilière.

Éric PELLET.

M. PELLET – Bonjour. Au préalable, j'aimerais dire que je suis très surpris – et je ne suis pas le seul – que ce CA se tienne à distance, alors que nous avons fait cours, que j'ai fait cours en amphithéâtre dans la semaine, que tous les cours ont lieu et que nous avons tenu le précédent CA en pleine montée d'Omicron. Alors que nous

sommes en phase descendante, je ne comprends pas pourquoi, aujourd'hui, nous ne pouvions pas le tenir en présentiel. Je referme la parenthèse, je l'ai dit.

Nous avons voté une motion, avec le soutien de M. HEBBRECHT du Conseil régional, sur la maison des sciences humaines, dont le projet a été retoqué dans le PEDR. La motion demandait à la présidence de lancer une nouvelle négociation avec le Conseil régional. A-t-elle eu lieu ? Qu'en est-il ?

M. DUBOIS-RANDÉ – PEDR n'est pas le bon sigle, puisqu'il s'agit du CPER. Il y a eu pas mal d'actions, puisque nous avons vu le préfet de région, mais je ne vais pas détailler. Les choses sont plutôt bien parties sur l'avancement de ce projet. Cela passe également par des fonds complémentaires pour Fontainebleau et il était question que M. CASTEX se déplace. Oui, cela a donc avancé, mais pas forcément par le canal de la motion. Oui, Nathalie, le 77 est impliqué dans le financement, mais nous n'avons pas tout détaillé dans les collectivités.

M. BERNARDINO – Pour l'instant, nous n'avons pas mis le Département, parce que nous n'avions pas d'accord écrit. Nous ne souhaitions pas l'indiquer au CA, alors que pour l'instant, ce n'est pas formalisé par le Département, même si nous avons eu l'accord de principe. Cela fait partie des échanges que nous aurons prochainement avec le président, lors de notre rencontre, afin de confirmer cet engagement du Département d'accompagner cette extension.

Mme BEAULNES-SERENI – En tout cas, c'est toujours à l'étude pour nous.

M. DUBOIS-RANDÉ – Oui, nous devons voir le président du Département la semaine prochaine.

M. PELLET – Pardon, ma question portait sur Créteil et le projet de maison des sciences humaines.

M. DUBOIS-RANDÉ – J'ai répondu. Il y avait deux questions et également une réponse à Nathalie BEAULNES. Je t'ai dit que c'était bien parti, puisqu'aujourd'hui, nous sommes sur des sources de financement, y compris de l'université. Nous avons eu le *go* de la ministre elle-même, Frédérique VIDAL, sur le fait que l'État se portait également garant dans le cadre d'un emprunt que nous ferions pour ce dossier. Là, c'est le préfet de région et c'est pour cela que je t'ai répondu en ce sens, c'est également le fait qu'à la suite de notre demande, nous pourrions avoir un glissement du financement des deux millions d'euros autour du loyer Pyramide sur le bâtiment en lui-même. Les choses avancent donc. Nous sommes en discussion, j'espère finale, avec les services financiers de l'État et le rectorat, puisqu'il s'agit bien maintenant *de l'aspect* financier. Nous aurons des réponses assez rapidement sur ce bâtiment qui semble bien parti.

Marie-Albane.

Mme DE SUREMAIN – Pourriez-vous également apporter des précisions sur les projets manifestement non retenus en CPER, à savoir le projet Aubervilliers d'une part, pour l'INSPÉ et d'autre part la construction d'une salle de sport dans le cadre d'un bâtiment CROUS à Bonneuil.

M. DUBOIS-RANDÉ – Pour le CROUS, cela prend une bonne tournure, puisqu'ils voient la mairie prochainement et les choses avancent. En tout cas, ils ont été retenus en CPER pour le CROUS, que ce soit pour le projet Bonneuil ou le projet Fontainebleau. Des rencontres ont lieu avec la mairie, entre autres, sur un certain nombre de positionnements. Sur la partie Aubervilliers, nous prenons attache avec le cabinet de Monsieur Blanquer et c'est également en cours, puisque nous avons envoyé une lettre de demande, avec Robin BOSDEVEIX de l'INSPÉ. Nous devons rencontrer Stéphane TROUSSEL du 93 qui est très partant sur ce projet, ainsi que le cabinet Blanquer, puisque c'est tout de même là-bas que cela se passe, même si évidemment,

ce sera avec l'enseignement supérieur. Nous attendons le rendez-vous avec M. BLANQUER qui, comme vous le savez, est en vacances.

Mme DE SUREMAIN – Une autre question est celle des financements. Pour les projets CROUS, la Région a annoncé au mois de décembre des financements moitié moindres que ce qui avait été énoncé comme besoins, de même pour les projets CPER retenus qui concernent les IUT, à Sénart, Fontainebleau, Créteil et Vitry. Ce sont des projets retenus en CPER, mais les financements sont également bien inférieurs aux besoins qui ont été exprimés. Que cela a-t-il comme conséquences ? Comptez-vous cofinancer par le fonds de roulement de l'UPEC ?

M. DUBOIS-RANDÉ – Ce ne sont pas des projets IUT, mais bien des projets universitaires. Je précise qu'il s'agit bien de projets de l'université et pas des IUT. Là encore, nous avons un peu phasé les choses qui permettent de construire en mode phasage, y compris sur Sénart, ainsi que Fontainebleau. Nous n'allons pas rentrer dans les détails, mais nous pouvons tout de même construire pas mal de choses, dont un bâtiment pour l'IEP qui est également en discussion. Nous aurons un premier positionnement, y compris du CROUS, sur l'espace Fontainebleau. Sur l'espace du trapèze, là encore, nous sommes en phase de programmation qui avance, avec des espaces partagés. De toute façon, nous rentrerons dans l'enveloppe du CPER et ne pourrons pas faire plus. Nous pourrons rentrer dans le détail, mais là encore, les choses sont calées par le patrimoine.

Joëlle.

Mme FAURE – Nous nous félicitons de tous ces projets sur le territoire, vous le savez. Nous nous inquiétons également de la situation actuelle de la Direction du patrimoine, avec des difficultés de recrutement, beaucoup de bureaux vides, des absences de réponse. Aujourd'hui, comment mettre en œuvre des grands projets, tout en maintenant le patrimoine au quotidien ? Ce sont également les petits projets faisant

partie du rythme annuel de l'établissement. Aujourd'hui, nous sommes très alertés par de la souffrance. Nous savons également que des personnels se posent la question de rester ou non, vu la situation, parce que le manque de personnel se ressent sur leurs tâches au quotidien. Ils doivent supporter de plus en plus de tâches. C'est vraiment une question de fond. Sur les grands projets, nous sommes dans des phases où nous sommes plutôt sur de la sous-traitance, avec des cabinets. Quand nous passerons à la réalisation…

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous allons peut-être donner quelques éléments.

Mme FAURE – Je souhaitais terminer. Il y a la maintenance au quotidien.

M. GREFFE – Il y a deux choses. L'université entre dans une phase de quelques années, avec de gros travaux. Effectivement, il y a provisoirement un besoin de conducteurs d'opérations sur les trois ou quatre prochaines années. En parallèle, recruter dans le monde universitaire en France, en Ile-de-France en particulier, est toujours très difficile. C'est ainsi.

Il se trouve que vu la masse de projets, l'État, avec la Direction des achats de l'État, a mis en place des grands marchés à l'occasion du plan de relance. Ce sont des marchés de conducteurs d'opérations. Nous avons fait appel à ces marchés pour le plan de relance, ainsi que pour la réalisation des travaux CPER. Cela reste une conduite Direction du patrimoine, mais cela signifie qu'au-lieu d'avoir un conducteur d'opérations en interne, nous avons un conducteur d'opérations externalisé, ce qui nous permet, sur les trois ou quatre prochaines années, d'avoir ce renfort humain précieux et nécessaire pour mener ces gros projets.

M. DUBOIS-RANDÉ – Merci. Benoît, une dernière question et après, nous avançons.

M. VALLÉE – *(Inaudible, coupure, 01.20.45)* faire un emprunt également ou sera-t-il le parent pauvre de la restructuration de l'UPEC ?

M. DUBOIS-RANDÉ – Je n'ai pas entendu ta question.

M. VALLÉE – Tous les campus vont se développer et si je comprends bien, le seul bâtiment qui ne sera pas rénové est celui de la faculté des sciences.

M. DUBOIS-RANDÉ – Si tu as une tirelire cachée quelque part, tu nous l'expliques, parce que nous avons beaucoup de mal à…

M. VALLÉE – Non, je n'ai pas de tirelire. C'est un bâtiment de sciences et accessoirement, c'est potentiellement dangereux. C'est simplement une question, je sais bien que l'argent ne tombe pas du ciel.

M. DUBOIS-RANDÉ – Il est prévu de le rénover par phases.

M. GREFFE – Ce sera fait sur les fonds propres et par phases.

M. VALLÉE – Nous savons bien qu'il n'y a plus de fonds propre. L'autre jour, vous avez dit clairement que la cagnotte fondait comme neige au soleil. S'il faut reconstituer le fonds de roulement pour avoir des forces, nous parlons de vingt ou trente ans, pour ce bâtiment, si je vous suis bien, parce que je vous écoute beaucoup.

M. GREFFE – C'est un projet qui est dans notre schéma directeur. C'est l'une des priorités de notre schéma pluriannuel de stratégie immobilière, le SPSI qui a été validé par le ministère, par les Domaines. Il n'est pas retenu dans le cadre du CPER, donc acté, mais il ne faut pas lâcher ce projet. Nous poursuivons d'abord les études, en morcelant le projet autant que possible, afin d'avoir moins d'argent à mobiliser et en essayant de phaser. Effectivement, il faut voir la mobilisation que nous pouvons faire de nos fonds propres et nous en saurons un peu plus mi-2022, lorsque nous aurons tous les arbitrages. Là, nous pourrons dérouler tout notre plan d'investissement sur les prochaines années et voir quelles capacités il reste à l'université pour ce bâtiment. Il s'agit également de continuer notre lobby, parce qu'il y aura peut-être d'autres plans de relance. Un prochain CPER peut placer ce bâtiment en priorité pour certaines

phases. L'important est de ne surtout pas mettre de côté cette opération et de poursuivre les études, que nous pouvons financer plus facilement.

M. DUBOIS-RANDÉ – Merci, Raphaël. Je vous propose d'avancer.

1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2021

M. DUBOIS-RANDÉ – Amilcar, tu prends la main.

M. BERNARDINO – Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre. Tout le monde a-t-il pu faire les modifications qu'il souhaitait sur le document partagé ? Si c'est bon pour tout le monde, je vous propose que nous passions au vote sur l'approbation du procès-verbal. Fadoua, quelles sont les procurations ?

Mme HMAMOU – M. DELBÉ a donné procuration à M. THÉVENET, M. MEKONTO DESSAP a donné procuration à Mme CACHET-VIVIER, M. GRIMBERT a donné procuration à M. THAUVRON, M. LIGNEUL a donné procuration à Mme CACHET-VIVIER, Mme DESPRES a donné procuration à M. THAUVRON, M. TROUMI a donné procuration à M. VINCENT, Mme NOWAK a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ, M. BAZIN a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ, Mme MATTEI a donné procuration à Mme NGUYEN, M. ZOUGBEDE a donné procuration à M. THÉVENET et Mme BOIVIN a donné procuration à M. PELLET.

Nous pouvons passer au vote.

M. BERNARDINO – Merci, Fadoua. Je te propose de passer au vote.

Mme HMAMOU – Il y aura trois votes, d'abord celui des personnes présentes, puis ce seront les personnes ayant une procuration et enfin, les personnes ayant une deuxième procuration.

Il est procédé au vote.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2021 est approuvé à la majorité.

2. VIE INSTITUTIONNELLE

M. BERNARDINO – Je vous propose de passer au premier point de la vie institutionnelle, l'avis relatif à la nomination des membres du CEDIS.

2.1 Avis relatif à la nomination des membres du Comité d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique (CEDIS)

Projection d'un document.

M. BERNARDINO – Je donne la main à Simon, afin qu'il recadre les choses.

M. GILBERT – Il y a plus d'un an, lorsque nous avons organisé un appel à candidatures au sein de la communauté pour recueillir des candidatures de collègues qui seraient intéressés par le fait de rejoindre le CEDIS, nous en avons reçu une dizaine. Nous avons opéré un choix des candidatures au regard du caractère complémentaire des collègues qui pouvaient travailler au sein de ce CEDIS qui a donné lieu à une institutionnalisation au mois de juin, lorsque nous avons voté le règlement intérieur de ce comité. Les collègues choisis il y a un an ont travaillé et comme vous le savez, ils ont également contribué à la préparation d'éléments de ce texte et des éléments sur une charte qui est en cours de discussion. Elle vous sera d'ailleurs présentée, ainsi qu'au CAC. Il est proposé que ces mêmes collègues qui ont commencé à travailler puissent faire l'objet d'une nomination par le président de l'établissement.

Lors du CA du mois d'octobre le souhait avait été exprimé que les collègues candidats puissent faire l'objet d'une présentation aux administrateurs. Ce souhait avait bien entendu été accepté et aujourd'hui, il vous est proposé de formuler des observations, un avis sur les personnes déjà sélectionnées qui ont déjà commencé à travailler. Il s'agit de Mme Sandrine CHANTEPIE-LABORDE qui est ingénieure en biologie au Gly-CRRET, de Mme Claudia GHICA-LEMARCHAND qui est professeure des universités en

droit privé, de Mme Peggy LAFUSTE qui est professeure en biologie au sein de la faculté de santé et de Mme Cendrine WASZAK qui est maître de conférences en sciences de l'éducation. Ce sont ces quatre personnes qui vous sont proposées, avec une présidente de ce CEDIS par Mme Peggy LAFUSTE.

Si ces quatre personnes ont commencé à travailler, qu'elles vous sont proposées, c'est parce que cela a du sens que le travail qu'elles ont déjà effectué puisse se prolonger, que leur investissement soit reconnu.

Le CEDIS pourra-t-il fonctionner avec quatre personnes uniquement ? Il y a fort à parier que ce ne sera pas suffisant, qu'il faudra faire une ouverture. Néanmoins, il vous est proposé aujourd'hui de vous exprimer sur ces candidatures, afin de ne pas perdre davantage de temps et permettre que ces personnes puissent se mettre au travail. Nous avons pour projet de relancer un appel à candidatures, afin d'enrichir le CEDIS, compte tenu des fonctions qui sont les siennes et vont mobiliser les collègues dans des proportions vraisemblablement plus importantes que ce que peuvent exercer comme missions les quatre personnes déjà identifiées.

M. BERNARDINO – Marie-Albane.

Mme DE SUREMAIN – Il faut remercier ces quatre personnes pour leur investissement sur cette mission importante. J'ai une question à poser sur la philosophie générale du CEDIS : le CEDIS a-t-il l'intention de s'autosaisir de manière systématique, par exemple sur tous les projets déposés pour des candidatures à unCRCT ? Attend-il que des entités laboratoires ou composantes le saisissent systématiquement sur les projets qui pourraient être déposés ? Sa philosophie générale sera-t-elle plutôt de procéder à des saisines ou de recevoir des saisines au cas par cas, quand une difficulté aura été dûment identifiée et constatée ? C'est une question de philosophie générale.

M. GILBERT – Sur le plan statutaire, dans le cadre du règlement intérieur voté au mois d'octobre il était prévu que la CEDIS puisse s'autosaisir, si des éléments factuels le

justifiaient. Sur le plan du droit, il est possible qu'il s'autosaisisse. Sur le plan de sa philosophie, même si les membres du CEDIS seraient à mon avis davantage en capacité de répondre à cette question que moi-même, je doute qu'il souhaite s'autosaisir sur tous types de sujets de manière systématique, tout simplement parce que c'est matériellement impossible. Nous avons 33 unités de recherche et un grand nombre de projets. S'il devait s'autosaisir pour chaque projet, ce serait extrêmement délicat.

En revanche, à partir du moment où il sera saisi, il lui appartiendra d'apporter les éléments de réponse. Peut-être as-tu une idée plus précise en tête, Marie-Albane ?

Mme DE SUREMAIN – Oui, mais je ne tiens pas à évoquer de cas particulier. C'est simplement pour comprendre la philosophie générale et le règlement intérieur n'évoque à aucun moment des procédures a priori et systématisées. Je voulais simplement vérifier ce point. Évidemment, c'est la pratique qui tranchera, mais manifestement, le règlement intérieur n'envisage pas de saisine systématique a priori sur toute une série de projets.

M. GILBERT – Cela ne paraît pas raisonnable non plus.

Mme DE SUREMAIN – Premièrement, ce n'est pas raisonnable et deuxièmement, il y a une question de fond. Merci pour cette réponse.

M. BERNARDINO – Y a-t-il d'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose que nous avancions et s'il n'y a pas de changement de procuration, que nous lancions le vote, Fadoua.

Mme HMAMOU – Non, il n'y a pas de changement de procuration.

Il est procédé au vote.

M. BERNARDINO – Peux-tu faire un récapitulatif, parce que les premiers votes étaient masqués et nous n'avons pas vu les résultats.

Mme HMAMOU – Pour les personnes présentes, ce sont 19 oui et une abstention. Nous allons refaire le vote pour les procurations n° 2, parce qu'une personne en plus a voté.

Il est à nouveau procédé au vote.

Mme HMAMOU – Nous avons quatre oui pour les procurations n° 2, donc une seule abstention. Le point est approuvé.

Le Conseil d'administration approuve la nomination de Mme Sandrine CHANTEPIE-LABORDE, Mme Claudia GHICA-LEMARCHAND, Mme Peggy LAFUSTE et Mme Cendrine WASZAK en tant que membres du Comité d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique (CEDIS) à la majorité.

M. BERNARDINO – Nous passons au point suivant sur l'approbation du règlement intérieur du conseil de perfectionnement.

2.2 Approbation du règlement intérieur du conseil de perfectionnement du CFA-UPEC

Projection d'un document.

M. PONCIN – Bonjour à toutes et à tous. Je suis là pour présenter ce règlement intérieur.

Je vous apporte quelques petites précisions en introduction. Ce règlement intérieur provient de la finalisation du déploiement du CFA, puisqu'il n'y avait pas encore eu de premier conseil de perfectionnement, ce qui a été fait en fin de la première réelle grosse année de mise en activité du CFA. Il intervient également à la suite de la démarche Qualiopi et de la certification que nous avons obtenue en octobre. Il nous a été rappelé que chaque CFA, quel qu'il soit, par rapport à la réglementation du travail qui les régit, doit avoir son conseil de perfectionnement et de fait son propre règlement intérieur. Bien entendu, ce règlement intérieur reprend une grande partie de celui de l'UPEC.

Je ne sais pas si vous arrivez suffisamment à lire, mais dans l'article 2, vous avez un premier point, celui des principales mesures applicables en matière d'hygiène et de sécurité. Nous reprenons bien entendu les éléments figurant déjà dans celui de l'UPEC. Ce sont également les règles générales permanentes applicables en matière de comportement et discipline et là non plus, il n'y a pas de raison de prendre des choses différentes et cela a été repris. Les seuls éléments justifiant principalement ce règlement intérieur sont d'afficher sur les 3ème et 4ème points les règles de représentation des apprentis dans ce conseil de perfectionnement. L'autre point, ce sont les règles de fonctionnement du conseil de perfectionnement, tout simplement.

Il s'agit simplement de se mettre en conformité avec la législation des CFA. Après consultation de nos propres services juridiques, il nous a bien été confirmé que nous devons avoir notre propre règlement intérieur, conformément au Code du travail et à la création des CFA.

Voilà pour ces éléments d'introduction. Un autre point est précisé pour amplifier la création. Bien entendu, nous avons affaire à des étudiants qui sont également dans un cadre de contrats de travail, puisqu'ils sont sous forme de contrats d'apprentissage. C'est ce qui justifie cette spécificité de règlement intérieur.

M. BERNARDINO – Nous rappelons que la principale spécificité de ce règlement intérieur est le Code du travail qui est intégré, ce qui n'est pas le cas dans le règlement intérieur de l'UPEC.

M. PONCIN – Tout à fait. C'est pour cela que je rappelais que ce sont des étudiants sous contrat de travail. La réglementation de la formation professionnelle ressort du Code du travail.

M. BERNARDINO – Marie-Albane.

Mme DE SUREMAIN – Merci pour la présentation de ce règlement intérieur, dont vous rappelez qu'il est obligatoire. Comme vous l'avez dit, dans la rédaction qui nous est présentée, il concerne essentiellement les droits et obligations des apprentis, ainsi que les règles de fonctionnement du conseil de perfectionnement du CFA. Dans son expression, le texte distingue la DIFPRO et le CFA. Il évoque le directeur du CFA, la responsabilité du CFA, la gestion du CFA, etc. Je ne fais pas toutes les citations. La question est : quelle est cette entité CFA ? Quels sont ses statuts ? Pour l'instant, il n'y a aucun statut ni même un élément de règlement qui institue le CFA. En tout cas, cela n'a jamais été présenté en CA. Il n'y a rien de tel sur le site de l'université ou sur celui de la DIFPRO. Dans les attendus, vous renvoyez aux statuts de la direction de la formation professionnelle qui ont été votés en janvier 2020. Ces statuts concernent la DIFPRO et ne mentionnent pas du tout la constitution d'un CFA. L'organigramme de la DIFPRO ne fait pas non plus figurer ce CFA.

Quel est ce CFA ? Il serait important qu'il y ait des articles de règlement ou de statuts, les deux sont possibles. Il serait important que l'organisation de ce CFA, sa composition, les modalités de désignation de ses membres, son fonctionnement soient présentés et validés par des instances. La question est : quand et comment comptez-vous créer officiellement ce CFA de manière complète ?

M. BERNARDINO – Il s'agit bien d'une direction, pour la DIFPRO et en l'occurrence, le CFA UPEC est un service à l'intérieur de cette direction. Il s'agit d'un règlement intérieur du service.

Mme DE SUREMAIN – Je vais préciser les choses : la DIFPRO n'est pas une direction, bien qu'elle s'appelle « direction ». C'est un service commun. La DIFPRO a effectivement des statuts, que nous avons votés en janvier 2020, alors que le CFA était une intention. Nous souhaitions fortement créer un CFA et il est très bien qu'il y ait un CFA UPEC, mais la DIFPRO ne mentionne jamais le CFA. Les statuts de la DIFPRO

ne mentionnent pas l'existence d'un CFA qui est absent de l'organigramme. Il manque tout simplement un texte qui crée le CFA, explique qui est son directeur, comment il est organisé, comment il fonctionne. Par exemple, le CEDIS n'a qu'un règlement intérieur, mais les premiers articles de son règlement intérieur instituent le CEDIS et disent comment il est composé, comment il fonctionne, etc. Pour le CFA, nous avons déjà un règlement – et c'est très important – qui expose les droits et devoirs des apprentis, institue le conseil de perfectionnement, etc. de façon tout à fait précise, ce qui est très bien, mais il manque un texte pour instituer le CFA, expliquer quelle est sa gouvernance, comment il fonctionne, etc.

M. BERNARDINO – Nous travaillons avec la DAJ sur la mise à jour d'un certain nombre de statuts. Je crois que tu as effectivement raison sur ce point et il faut que nous mettions à jour les statuts de la DIFPRO qui ont évolué de fait avec la création de ce CFA qui était une intention au moment de la création de la DIFPRO. Marc reviendra prochainement vers la DAJ, afin de proposer la modification des statuts de la DIFPRO et introduire ces éléments de création du CFA.

En tout cas, s'agissant de la présidence, il n'y a pas d'ambiguïté. Le directeur du CFA est le directeur de la DIFPRO. Ce n'est pas une entité en tant que telle, mais effectivement, il est important de l'introduire dans la modification des statuts de la DIFPRO. Marc, nous allons travailler sur ce point.

M. PONCIN – Étant encore relativement nouveau, ce que je sais de l'historique est qu'effectivement, il a été choisi de le constituer à l'intérieur de la DIFRPO. Au sens de la question posée, ce n'est pas nécessairement créer une autre institution à côté de la DIFPRO. C'est un choix tout à fait plausible et normal. En revanche, il y a certainement des mises à jour à faire, comme demandé. Je vais donc me rapprocher de la DAJ, afin de voir les mises à jour et de bien préciser l'institution du CFA dans la DIFPRO.

M. BERNARDINO – L'organigramme de la DIFPRO passé en CA montrait bien qu'il n'y avait pas de séparation entre les entités DIFPRO et CFA.

M. PONCIN – Tout à fait.

Mme DE SUREMAIN – Dans l'organigramme qui a été passé, il n'y a pas d'entité CFA. Il y a simplement une charge de mission transversale sur les questions d'apprentissage.

M. BERNARDINO – C'est pour cela que je dis bien qu'il n'y a pas de volonté d'identifier et de séparer le CFA de la DIFPRO.

Mme DE SUREMAIN – Il faut juste l'instituer, cela a déjà été dit.

M. PONCIN – Oui et certainement réviser l'institution de la DIFPRO et du CFA à l'intérieur.

M. BERNARDINO – Éric PELLET.

M. PELLET – Il me semble qu'il serait beaucoup plus sage de remettre le vote, parce que nous sommes en train de mettre la charrue avant les bœufs. Comment voter le règlement intérieur d'une structure qui n'a pas encore de statuts et ne fonctionne pas en tant que structure indépendante ? Commençons par créer officiellement le CFA.

M. BERNARDINO – Nous n'allons pas créer une entité CFA.

M. PELLET – Tout le monde comprend bien qu'il y a un illogisme à voter le règlement d'une structure qui n'a officiellement pas d'existence. Elle a une existence pratique, mais n'est pas autonome. C'est pour cela que je posais la question sur la commission des statuts. La commission des statuts n'est peut-être pas obligatoire pour rédiger le règlement intérieur, mais tout de même, concernant la réflexion sur l'ordre des procédures, il parait est élémentaire de faire exister une structure légalement et ensuite, seulement de faire voter son règlement intérieur.

M. PONCIN – Que les statuts de la DIFPRO aient besoin d'être mis à jour pour préciser que le CFA est à l'intérieur de la DIFPRO, je l'entends bien. De toute façon, c'est une mise en jour, mais cela ne remet pas en cause que le CFA existe et qu'il est créé. C'est simplement une mise à jour. C'est un choix. Dans certaines structures, il y a d'un côté un service et de l'autre un CFA et le choix fait est de mutualiser les moyens, ce qui est judicieux. De toute façon, cela ne modifiera pas le règlement intérieur que nous pouvons approuver aujourd'hui et qui plus est a été approuvé par le conseil de perfectionnement du CFA qui s'est tenu en fin d'année dernière.

M. PELLET – Le CFA existe de fait, mais n'existe pas encore juridiquement. Là, il s'agit d'un ordre juridique. Cela me paraît assez simple, comme problème, non ?

M. GILBERT– Pour éclairer les administrateurs, de toute façon, le CFA existe aujourd'hui non pas de facto. Il n'existe juridiquement qu'au travers de la personnalité juridique de l'UPEC qui est un établissement public. Le syllogisme juridique est là. Ensuite, Marie-Albane DE SUREMAIN a raison, il faut intégrer cette modification dans les statuts internes qui sont d'ailleurs improprement appelés « statuts », puisque ce sont les statuts d'un service commun, ce qui ne fait pas de la DIFPRO une entité qui aurait elle-même une personnalité juridique. Que nous mettions à jour les statuts communs de manière à y faire apparaître de façon très claire le CFA, ses modalités de fonctionnement, etc. est un fait, mais aujourd'hui, le CFA existe au travers de l'UPEC qui est un EPSCP et peut parfaitement effectuer les missions qui lui sont confiées.

M. PELLET – Personne ne conteste qu'il puisse effectuer ses missions. La question est : votons-nous un règlement intérieur pour tous les sous-services de l'université ?

M. PONCIN – Là, il y a un règlement intérieur, parce que le Code du travail nous y oblige. De plus, quand nous avons passé la certification Qualiopi en octobre, ils nous ont dit que nous devions avoir notre conseil de perfectionnement, ce qui a été fait en

décembre. Nous avons pris conseil auprès de la DAJ, nous devons effectivement avoir notre propre règlement intérieur.

M. BERNARDINO – Et faire apparaître en particulier les parties liées au Code du travail.

M. PONCIN – Oui et c'est lié au fait que les apprentis sont des étudiants particuliers, parce qu'ils sont ressortissants d'un contrat de travail qui est le contrat d'apprentissage.

M. PELLET – J'entends bien, mais j'aimerais bien avoir une réponse de juriste. Un règlement intérieur d'une structure qui n'a pas d'autonomie en tant que structure a-t-il une validité ? Si nous votons ce règlement, a-t-il une validité ?

M. DUBOIS-RANDÉ – Pour répondre juridiquement, oui, effectivement, puisque c'est l'université qui *(inaudible, 01.50.46)*.

M.GILBERT – En réalité, Éric, la réponse est très simple et positive, c'est-à-dire que nous pouvons créer autant de services que nous le souhaitons au sein de l'université, il suffit de décider que nous les créons pour qu'ils existent juridiquement. Nous n'avons pas besoin de prévoir des statuts pour chacun d'entre eux. Parfois, il peut être utile de créer un règlement intérieur, lorsque des enjeux peuvent sembler complexes, que nous avons besoin d'établir dans quelles conditions se déroule un travail, que nous avons besoin que la communauté comprenne comment fonctionne un objet qui peut ne pas être connu ou présenter des difficultés particulières de prime abord. En revanche, juridiquement, nous n'avons pas besoin de voter des statuts pour chaque service. C'est quelque chose de surabondant, en quelque sorte.

M. DUBOIS-RANDÉ – Je vous propose de passer au vote.

M. BERNARDINO – Fadoua, y a-t-il des changements de procurations ?

Mme HMAMOU – Il n'y a pas de changement de procurations. Nous pouvons procéder au vote.

Il est procédé au vote.

Le règlement intérieur du conseil de perfectionnement du CFA-UPEC est approuvé à la majorité.

M. PELLET – Nous voyons très mal, parce que c'est tout petit, sur l'écran. Pour le premier vote des présents, est-ce 18 ou 16 ?

Mme HMAMOU – 18.

M. PELLET – Je ne comprends pas. Nous étions 20 votants présents pour le point 2.1, à 19 pour le point 1.2 et là, nous sommes à 21. Le nombre de présents augmente ? Je ne comprends pas ces différences des chiffres.

Mme HMAMOU – Laissez-moi regarder et je reviens vers vous.

M. DUBOIS-RANDÉ – Je vous propose d'avancer. Ce sont peut-être des personnes qui ne votent pas. Nous ferons un point.

Mme HMAMOU – Ce sont deux personnes qui ont voté en plus, mais je ne les comptabilise pas. Pour les procurations n° 1 et n° 2, c'est bon.

M. BERNARDINO – Marc, le point suivant, l'approbation du catalogue de tarification de la formation.

3. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

3.1 Approbation du catalogue de tarification de la formation continue pour l'année universitaire 2022-2023

Projection d'un document.

M. PONCIN – Vous avez reçu le tableau, dans lequel il y a deux types de tarifs. Il faut savoir qu'une grande partie des tarifs est réglementée et fixée par France compétences. Nous les reprenons donc, parce que nous n'avons pas d'autre choix possible. Quand il y a de nouvelles formations pour lesquelles les tarifs ne sont pas

encore fixés par France compétences, il y a ce que l'on appelle « un taux d'entrée », en attendant que cette formation soit validée par France compétences.

Dans le tableau que vous avez, ce sont exactement les mêmes éléments qui ont été votés au CA du mois de juin. Nous attendons encore certaines validations de nouvelles formations qui s'ouvriront à l'apprentissage. C'est dans la procédure normale de notre fonctionnement interne, mais nous vous faisons revoter ces tarifs, afin qu'ils soient validés pour la nouvelle offre, de commencer à faire la promotion des premiers contrats qui pourraient s'ouvrir et que les composantes puissent communiquer sur leurs tarifs. Depuis juin, rien n'a été changé et au fur et à mesure des CA, nous intégrerons les nouvelles formations et vous préciserons lesquelles. C'est une simple formalité, afin que le CA valide bien les tarifs qui seront utilisés pour l'année 2022-2023 et que les composantes puissent communiquer dessus.

M. BERNARDINO – Pour information, lors des deux prochains CA, nous aurons à nouveau ce point pour des mises à jour. Ce seront des mises à jour, avec l'ajout des nouvelles formations ou d'éventuelles modifications de tarifications par France compétences.

M. PONCIN – Tout à fait.

M. BERNARDINO – Pour l'instant, il n'y a pas de mise à jour. Nous sommes repartis du tableau voté en juin dernier, afin de repartir sur la nouvelle année et les mises à jour seront proposées prochainement, avec passage en commission au préalable. On me confirme que nous avons bien eu des remontées des composantes indiquant des mises à jour qui seront proposées.

Éric.

M. PELLET – Est-ce France compétences, organisme privé, qui fixe ces tarifs pour l'UPEC ?

M. PONCIN – France compétences n'est pas du tout un organisme privé. France compétences dépend de l'État, puisque c'est l'organisme qui collecte tous les fonds de formation.

M. PELLET – Je vous mets au défi de m'expliquer la structure de France compétences et qui contrôle France compétences. J'ai cherché à comprendre, c'est impossible. Non, ce n'est pas une structure de l'État. Qu'elle soit validée par l'État, oui.

M. PONCIN – Non, je suis formel. Effectivement, si vous voulez, nous pourrons un jour donner une explication, mais là, cela nous prendrait beaucoup de temps et c'est relativement complexe, je vous l'accorde. En revanche, c'est bien une structure de l'État. Ce sont des prélèvements obligatoires. Ils sont là pour gérer les prélèvements obligatoires et fixer les formations de l'apprentissage.

M. BERNARDINO – France compétences fixe les tarifs de l'apprentissage. Nous, nous fixons les tarifs de la formation continue. Il a simplement été fait un choix politique, l'année dernière, d'aligner les tarifs de la formation continue affichés sur ceux de l'apprentissage, afin d'avoir une cohérence entre les contrats de professionnalisation et les contrats d'apprentissage. Je ne crois pas que certaines formations soient à des tarifs différents. C'est le libre choix de l'établissement.

M. GILBERT– C'est un établissement public administratif de l'État. Il n'y a aucun contrôle privé sur France compétences. C'est vraiment un pur établissement public administratif. Il n'est pas industriel et commercial, comme le sont certains établissements publics de l'État. Il est bien administratif, c'est important.

M. PONCIN – Oui, parce qu'en plus, ce sont eux qui ont la responsabilité des prélèvements obligatoires qui sont des impôts, de toute façon.

M. BERNARDINO – Fadoua, s'il n'y a pas de changement de procurations, je te propose que nous passions au vote.

Mme HMAMOU – Pour les personnes présentes, seuls les membres peuvent voter.

Il est procédé au vote.

Le catalogue de tarification de la formation continue pour l'année universitaire 2022-2023 est approuvé à la majorité.

M. BERNARDINO – Nous passons au point suivant.

M. PONCIN – Bonne journée à tout le monde.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Approbation des postes et de leurs sections CNU retenues dans le cadre du dispositif de repyramidage issu de la loi de programmation à la recherche

M. BERNARDINO – Il s'agit de l'approbation du nombre de postes et leurs sections CNU. Alice PILETTE doit être connectée pour faire la présentation.

Projection d'un document.

Mme PILETTE – Bonjour tout le monde. Ce sujet RH concerne une voie de promotions internes temporaire d'accès au corps des professeurs d'université. C'est une disposition prévue par la loi de programmation pour la recherche et précisée par le décret du 20 décembre 2021.

Sur cette diapositive, vous retrouvez les informations d'ensemble. Pour rappel, cette voie d'accès temporaire est ouverte entre les années 2021 et 2025. Elle a pour objectif de permettre à 2 000 maîtres de conférences au niveau national de bénéficier d'une promotion interne, dans une optique de rééquilibrage entre les différentes sections. Pour l'UPEC, pour les années 2021 et 2022, nous avons chaque fois six possibilités de promotion.

Concernant les critères de promouvabilité et d'examen des dossiers, peuvent se présenter à cette voie temporaire d'accès au corps de professeurs les maîtres de

conférences remplissant les conditions au 1er janvier de l'année d'établissement de la liste d'aptitude, soit le 1er janvier 2021, soit le 1er janvier 2022. Il faut obligatoirement être titulaire de l'HDR et être maître de conférences hors classe ou maître de conférences de classe normale, avec plus de dix ans de service effectif dans le grade.

L'examen des dossiers se fait en plusieurs temps, plusieurs étapes, en sachant que sur la phase d'examen des dossiers, nous sommes en attente du calendrier national. Les candidats déposent leur candidature sur le module Galaxie. Un examen de ces dossiers est d'abord réalisé par le CAC, avec deux rapporteurs par dossier, puis par le CNU, avec également deux rapporteurs par dossier. Après ces avis, est prévue la réunion d'un comité d'audition composé de quatre personnes. Ce comité d'audition se réunit avant l'établissement de la liste des candidats établie par le président et tient compte des avis consultatifs du CAC, du CNU et du comité d'audition.

Sur cette diapositive, c'est un rappel du périmètre sur lequel portent ces différents avis ayant pour objet d'apprécier l'aptitude professionnelle et les acquis de l'expérience, avec trois items : l'investissement pédagogique, la qualité de l'activité scientifique, l'investissement sur des tâches d'intérêt général. L'avis ne peut être que « très favorable », « favorable » ou « réservé ». Des précisions seront apportées par arrêté sur le dispositif de cotation, arrêté en attente à ce stade.

Ce qui nous intéresse particulièrement aujourd'hui est la répartition par section des possibilités de promotion, puisque c'est la compétence du comité d'administration de les approuver. Amilcar, souhaites-tu présenter la méthode pour établir les sections ?

M. BERNARDINO – Je vais prendre la main, mais je te demanderai d'avancer les diapositives.

Mme PILETTE – Oui, il n'y a pas de souci.

M. BERNARDINO – Au-delà des places proposées pour 2021 et 2022, des sections CNU avaient été ciblées par le ministère comme étant en carence de professeurs d'université, en se basant sur l'enquête et les remontées qu'ils avaient en leur possession. Seize sections CNU avaient été proposées comme étant en déficit de PR et sur lesquelles ils seraient attentifs au fait que nous remontions bien les dispositifs de repyramidage, afin d'aller vers un équilibrage des sections CNU vers 40 % de PR et 60 % de maîtres de conférences.

Sur cette thématique, le service RH a procédé à la cartographie au niveau de l'UPEC. Pour la première cartographie, nous avons regardé la répartition maîtres de conférences/PR. Il s'agit bien d'une photographie à l'instant T, puisque nous savons que ces cartographies varient avec la campagne d'emploi qui va arriver. Dans cette cartographie, ne sont par exemple pas pris en compte les ATER rattachés à des postes actuellement libres, ce qui peut faire légèrement fluctuer les pourcentages. C'était la première version, afin de cartographier et vérifier que les sections CNU proposées par le ministère correspondaient bien à la cartographie actuelle. Nous avons fait un focus particulier sur les sections CNU proposées par le MESRI.

Il s'agit d'une cartographie en pourcentages qui ne nous paraissait pas suffisante, parce qu'à l'UPEC, les sections CNU sont très variables en termes de nombre d'enseignants-chercheurs. Nous avons donc plutôt travaillé sur ce que nous avons appelé « la carence en PR », c'est-à-dire : sur le nombre d'enseignants-chercheurs par section CNU, combien manque-t-il de pyramidages de maîtres de conférences pour atteindre l'objectif des 40 % de PR ? Ce sont les petites barres en bleu, le nombre de repyramidages qu'il faudrait mettre par section CNU, afin de retomber sur la répartition souhaitée de 60/40. Nous voyons que pour des sections CNU, la barre en bleue se trouve à gauche. Ce sont celles pour lesquelles nous sommes au-delà du nombre de postes, de PR pour atteindre les 60/40.

La deuxième étape a bien évidemment été de faire en sorte que les repyramidages proposés soient possibles. Pour cela, la DRH a proposé que nous fassions un recensement des HDR. Nous avons demandé aux collègues de déclarer leur HDR, parce qu'actuellement, lorsqu'un collègue passe son HDR, il n'a aucune obligation de faire remonter le fait qu'il ait validé son HDR. Cette enquête a été ouverte, afin que les collègues puissent se déclarer. Nous sommes partis de ce déclaratif, avec vérification des documents transmis par les collègues, ce qui nous a permis de cartographier cette fois-ci le potentiel de candidats au repyramidage, c'est-à-dire les collègues bénéficiant de l'HDR qui est l'une des conditions, mais également de pouvoir regarder où positionner les repyramidages.

Il y avait beaucoup de sections CNU, dont des sections qui n'avaient pas d'HDR, pour lesquelles il ne servait donc à rien de mettre de repyramidages, puisqu'il n'y avait pas de candidat local. Nous avons fait un filtre, afin d'aller chercher les sections CNU pour lesquelles il y avait au moins une carence en postes de PR, c'est-à-dire au moins un besoin de repyramidage et celles pour lesquelles il y avait au moins une HDR déclaré, afin que nous puissions cibler les sections CNU pour lesquelles, premièrement, nous retrouvions bien des carences en postes de PR pour remonter vers l'équilibre 60/40 et deuxièmement, nous avions bien des possibilités de candidats HDR en local.

Pour l'instant, c'est potentiel, puisque rien n'oblige les collègues à candidater sur les postes qui seront ouverts. De même, des collègues supplémentaires pourraient très bien se déclarer, puisqu'il n'y avait pas d'obligation formelle à le faire.

Vous voyez ce que donne la cartographie, sur laquelle nous avons positionné les propositions que nous vous faisons aujourd'hui de repyramidage. Ce sont les barres en vert. Sur ce graphique récapitulatif, en bleu, ce sont les carences en postes HDR, c'est-à-dire le nombre de repyramidages qu'il faudrait proposer. En orange, ce sont les HDR déclarées par les collègues, pour lesquels nous avons vérifié qu'un document

validait l'obtention de l'HDR. En vert, c'est la proposition de repyramidage sur les douze propositions qui nous sont faites. L'objectif est bien évidemment d'avoir un maximum de repyramidages pour lesquels nous obtenions un lauréat, en sachant qu'à la fin, il n'y a aucune obligation de déclarer un lauréat. S'il y avait finalement un seul candidat proposé et que la section CNU, le CAC ou le local décidaient de ne pas le promouvoir, parce qu'il ne remplit pas les conditions, il n'y a aucune obligation de procéder à un repyramidage. Il s'agit malgré tout d'un concours devant passer par les différentes phases : CAC, CNU et oral à la fin.

Sur ce qui vous est proposé en ouvertures de postes, sections CNU ciblées et nombre de postes, les carences les plus importantes concernent la 06 (gestion) où il manque douze repyramidages, pour laquelle nous avons vérifié que six collègues détenaient leur HDR. Par conséquent, il est proposé de positionner deux postes de repyramidage en 06 qui est vraiment la section la plus déficitaire. De même, nous avons fourni un effort sur la section 26 (mathématiques), pour laquelle la carence était moins importante, mais le nombre d'HDR très important. Nous avions six HDR déclarées et une carence de trois postes. Nous pouvons en positionner deux en repyramidage, parce que cela devrait donner lieu à des lauréats. Ensuite, nous avons ciblé les autres sections CNU en fonction du nombre d'HDR et des carences, en sachant que nous avons potentiellement entre deux et trois candidats au repyramidage par poste. Nous avons tout de même fait attention de vérifier que les sections CNU ciblées correspondaient pour partie à celles proposées par le MESRI. Ce qui n'a pas été dit par Alice est qu'à la fin de cette campagne, nous aurons un dialogue avec le ministère, afin de vérifier que ce qui a été mis en place par l'université corresponde à la politique souhaitée, c'est-à-dire un rééquilibrage des sections CNU vers une répartition 60/40. Cela permettra de vérifier que lors des trois prochaines années, nous puissions bénéficier de nouveaux postes en repyramidage pour d'autres collègues.

Le premier bilan est qu'il faudra peut-être davantage d'accompagnement des collègues pour le passage de l'HDR cette année. L'année prochaine, si nous avons à nouveau des repyramidages à proposer, il s'agira que de nouveaux collègues puissent en bénéficier, en sachant qu'il faut être lauréat de l'HDR au 1er janvier de l'année. Il faudra donc passer son HDR avant le 31 décembre, afin de pouvoir en bénéficier au titre de 2023, etc. C'est en sachant que trois vagues sont prévues, voire une quatrième optionnelle, si jamais les repyramidages n'étaient pas tous pourvus. Je l'ai dit, il n'y a pas d'obligation de pourvoir les douze repyramidages in fine. Pour l'instant, il s'agit simplement d'une proposition d'ouverture des postes qui seront affichés, sur lesquels pourront candidater les collègues de l'UPEC bénéficiant de l'HDR et de dix ans d'ancienneté. C'est l'un des filtres qui a éliminé trois ou quatre personnes et nous sommes passés de 75 HDR déclarées à 68 candidats éligibles au repyramidage, certain n'ayant pas les dix ans nécessaires d'ancienneté pour pouvoir candidater au repyramidage.

Voici la proposition qui vous est faite : un poste en 02 (droit public), un poste en 05 (économie), deux postes en 06 (gestion), un poste en 23 (géographie), deux postes en 26 (mathématiques), un poste en 27 (informatique), un poste en 33 (chimie des matériaux), un poste en 61 (génie informatique et automatique), un poste en 66 (physiologie) et un poste en 70 (sciences de l'éducation). Les postes ciblés en noir italique sont les sections CNU identifiées par le MESRI. Nous voyons bien que nous répondons en bonne partie aux sections CNU identifiées.

Alice, je crois que les deux *slides* suivantes indiquent la suite de la procédure.

Mme PILETTE – Nous les avons enlevées. Pour rappel de la procédure, il s'agit là de la détermination des sections. Pour le reste, nous sommes en attente du calendrier plus spécifique sur le moment où les maîtres de conférences pourront candidater et se

dérouleront ensuite les trois avis que nous avons vus ensemble, d'abord le CAC, le CNU, puis le comité d'audition, avant l'établissement de la liste d'aptitude.

M. BERNARDINO – Il est important pour nous de faire voter la proposition aujourd'hui, de manière que lorsque le calendrier sortira, nous puissions démarrer le process immédiatement, sans avoir besoin d'attendre le prochain CA, ce qui pourrait considérablement retarder les choix.

Y a-t-il des questions sur ces repyramidages et ces choix ? Marie-Albane, puis Éric.

Mme DE SUREMAIN – Merci pour la photographie, l'état des lieux de la situation à l'UPEC. Nous avons bien la photographie. En revanche, sur les critères auxquels vous vous êtes référés pour déterminer les propositions, ce n'est pas très clair. Vous indiquez que s'il n'y a qu'une seule candidature, nous ne sommes pas obligés de pourvoir. Dans certaines sections, il y a des carences importantes. Je prends l'exemple de la section 11 (études anglophones) dans laquelle la carence est importante. À l'UPEC, nous avons potentiellement un candidat. Vous indiquez que si le candidat ne satisfait pas aux exigences, le repyramidage ne sera pas obligatoirement pourvu.

Ma première question est : avez-vous exclu d'emblée des sections où il y avait une seule HDR à l'UPEC ?

M. BERNARDINO – Nous avons exclu toutes les sections où il n'y avait qu'une seule HDR pour augmenter les chances de potentiel repyramidage. Comme je l'ai indiqué, il y aura d'autres vagues en 2023, 2024 et 2025, pour lesquelles ces sections CNU seront toujours d'actualité et nous espérons que de nouveaux candidats passeront leur HDR cette année ou l'année prochaine, de manière à avoir davantage de candidats et de chances d'obtenir un lauréat à ce repyramidage.

Mme DE SUREMAIN – Merci pour la précision de ce critère qui apparaissait de manière implicite, ce qui va bien mieux en le disant. Si nous gardons ce critère d'un vivier

comprenant plus d'un HDR, pourquoi les sections 63, 28 ou 12 ont-elles été écartées ? En 63, 28 ou 12, il y a au moins deux HDR et une carence non négligeable, aussi importante que pour d'autres propositions de repyramidage.

M. BERNARDINO – Ce sont les arbitrages que la présidence a dû faire.

Mme DE SUREMAIN – Il serait intéressant d'avoir les critères. Par exemple en 63, nous avons plusieurs HDR et une carence. En 28, c'est également manifeste. En 12 (études germaniques et scandinaves), nous avons également une carence et pour le coup, un vivier important d'HDR.

M. BERNARDINO – Le choix proposé est un choix raisonné. Il a été assez « facile » de proposer les premiers repyramidages. Ensuite, il a fallu faire les arbitrages sur les dernières possibilités de repyramidage. On peut toujours critiquer le choix, mais il faut bien choisir.

Mme DE SUREMAIN – Nous vous demandons d'étayer ces choix.

M. BERNARDINO – Pourquoi n'avons-nous pas pris l'allemand, par exemple ?

Mme DE SUREMAIN – 63, 28 et 12 qui sont trois sections où manifestement, il y a plusieurs HDR à l'UPEC et une carence constatée.

M. BERNARDINO – Sur le 28 et le 53, c'était un choix par rapport à la section 33 qui a été privilégiée.

Mme DE SUREMAIN – Pourquoi ?

M. BERNARDINO – Nous avons regardé les potentiels candidats.

Mme DE SUREMAIN – Vous avez donc déjà estimé le profil des candidats.

M. BERNARDINO – Nous l'avons dit, nous avons fait le recensement des HDR. Nous avons donc les potentiels candidats.

Mme DE SUREMAIN – Oui, mais là, vous dites que vous avez fait des choix entre sections. Il y a des viviers dans plusieurs sections, mais vous avez privilégié certaines sections. Nous demandons l'étayage de ces choix.

M. DUBOIS-RANDÉ – Ce sont des raisons d'excellence.

Mme DE SUREMAIN – Vous avez donc déjà apprécié le profil des candidats.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous n'avons pas fait qu'apprécier, nous avons également demandé à un certain nombre de personnes, à différents acteurs un retour sur les candidats. Ce n'est pas seulement un arbitrage politique de la présidence, ce sont également des retours par rapport à des disciplines sur lesquelles nous ne souhaitions pas immédiatement mettre des forces.

Mme DE SUREMAIN – Cela va mieux en le disant, en explicitant ces choix.

M. BERNARDINO – Pour être très clair, les sections 63 et 28 n'ont pas non plus été ciblées par le MESRI.

Mme DE SUREMAIN – Oui, mais vous n'avez pas suivi le MESRI pour la section 26 où vous proposez deux postes, ainsi que pour la 27 et la 33. Ce n'était donc pas un critère absolument utilisé à tout moment.

M. BERNARDINO – Non, mais pour certains collègues, que je ne connais d'ailleurs pas, qui ont leur HDR depuis 33 ans, nous pouvons nous poser la question de savoir s'ils étaient dans de la recherche.

Mme DE SUREMAIN – Tout ce que nous vous demandons, c'est que vous explicitiez vos critères de choix.

M. DUBOIS-RANDÉ – Les critères étaient simples : la qualité potentielle des personnes dans le vivier, sur lesquelles nous avons également eu des retours et donc des arbitrages à faire en fonction de ces retours. Dans tous les cas, nous avons choisi

d'avoir une politique d'excellence dans le cadre des recrutements. Sinon, nous ne passerons de toute façon pas la barre des recrutements au niveau du ministère. Il s'agit d'optimiser au maximum les chances de mettre le plus de collègues en situation d'être promus.

Mme DE SUREMAIN – Cela va clairement mieux en le disant.

Nous l'aborderons tout à l'heure, mais ce que vous proposez aujourd'hui, ce sont des chaires de professeurs juniors. Des sections seront concernées par ce repyramidage dont nous pouvons nous réjouir, parce que c'était absolument un besoin et il est bien que le MESRI se rende compte qu'il y a des besoins de soutenir le recrutement de professeurs, à partir d'une procédure mobilisant toutes les commissions nécessaires et tous les regards intérieurs et extérieurs nécessaires. Il y a également un autre dispositif, que vous présenterez tout à l'heure, sur les chaires professeurs juniors et des sections émargent de fait aux deux guichets. Je pense en particulier à ce qui sera présenté en sections 25 et 26. En section 25, nous constatons qu'il n'y a pas de carence à l'UPEC. Vous ne proposez pas de repyramidage, mais tout à l'heure, une chaire de professeur junior sera proposée en 25 et 26. En 26, il y a une carence de trois et vous proposez deux repyramidages. Vous proposez également de demander une chaire junior. Des sections sont donc tout de même très soutenues par rapport à d'autres. Il aurait peut-être été intéressant de ventiler davantage. En tout cas, il est important de présenter l'étayage de vos décisions.

M. DUBOIS-RANDÉ – Pour la section mathématiques dont tu parles, le vivier en HDR est phénoménal. D'ailleurs, un message que je souhaite passer est : passez vos HDR. Nous avons plutôt besoin de candidats HDR et de bons candidats HDR, des maîtres de conférences qui ne soient pas à 33 ans de métier. Pour les prochaines séries de repyramidages, passez le message que nous avons vraiment besoin que ces HDR

soient passées. Nous avons un vivier relativement pauvre. Sur la section de mathématiques, des choix ont été faits.

Les professeurs de chaire juniors sont remontés par les collègues, nous vous les proposons et ce sera votre vote. C'était le choix de cette discipline. Nous n'avons pas barré les choix de la discipline, nous vous les faisons remonter. En tout cas, le vivier de HDR en mathématiques est important et c'est tout de même très intéressant.

M. BERNARDINO – Je le redis, il s'agit d'une cartographie à l'instant T qui sera forcément variable l'année prochaine. Il est clair que la carence d'un poste de PR n'est pas significative, parce que plus un, moins un, cela se fait en campagne d'emplois. Des postes de PR sont également ouverts cette année en campagne d'emplois, pour lesquels il n'y a pas de titulaire aujourd'hui et qui ne sont pas comptabilisés dans l'équilibre. De même, une campagne enseignants-chercheurs modifiera également la cartographie. L'objectif pour nous est d'avoir un maximum des douze postes repyramidés. C'est en sachant qu'à l'instant T, nous sommes incapables de vous le garantir, parce que des critères n'ont pas été évoqués là, mais nécessiteront que nous regardions de près. Il s'agit par exemple d'aller vers une parité hommes/femmes, d'avoir du 75/25, c'est-à-dire 75 % de personnes hors classe et 25 % en classe normale. Lorsque le choix définitif sera fait lors du troisième volet, une fois que le CAC et le CNU seront passés, il sera également tenu compte de ces éléments. Il est assez compliqué pour nous de garantir qu'il y aura bien des lauréats sur les douze postes.

Éric a demandé la parole.

M. PELLET – Ce point a-t-il été discuté au CAC ? Les propositions ont-elles fait l'objet d'un vote au CAC ?

M. BERNARDINO – Ce n'est pas du périmètre du CAC. En revanche, ce sera bien du périmètre du CAC de fixer les critères qui seront donnés aux rapporteurs, afin qu'ils

puissent effectuer leur travail autour des dossiers qu'ils auront à expertiser, ainsi que le choix des experts qui seront nommés par le CAC. Le travail du CAC se fera donc dans la deuxième partie.

M. PELLET – Attendez, la question du repyramidage qui concerne d'une certaine façon les postes et l'avancement n'est pas du périmètre du CAC ? Ne pensez-vous pas que le débat que nous avons là aurait été simplifié s'il avait eu lieu dans le cadre du CAC ? Nous pouvons tout de même être assez étonnés d'entendre en CA le président et le vice-président dire : « Nous n'avons pas retenu telle section, parce que tel ou tel candidat n'avait pas le niveau d'excellence. » Pardon, mais c'est tout de même quelque chose qui se juge normalement collectivement, pas au niveau d'une présidence. Le fait d'avoir au moins l'aval du CAC sur ces modalités aurait été beaucoup plus simple et de fait, plus démocratique. Là, nous sommes dans la caricature de ce qui était dénoncé dans toutes les oppositions à la LPR, c'est-à-dire que des choix sont faits au dernier moment. Ce sont des choix en quelque sorte assumés subjectivement par la présidence.

M. DUBOIS-RANDÉ – D'abord, nous appliquons un décret. Nous appliquons une loi, Éric. J'imagine que cela ne t'a pas échappé. D'autre part, tu imagines bien que nous n'avons pas fait l'arbitrage comme cela, *top down*. C'étaient les retours des différents laboratoires, également de tous les acteurs qui nous ont donné les éléments. Nous n'avons pas fait l'arbitrage directement, mais après beaucoup de discussions. Cela ne relève pas du CAC, mais vraiment du CA. C'est le vote des sections de CNU et nous vous les proposons.

M. BERNARDINO – Le décret ne prévoit absolument pas de passage au CAC ni au CT. Deuxièmement, le calendrier n'est pas connu et il nous paraît important que le CA se prononce pour ne pas rater le repyramidage des collègues. C'est la compétence du CA.

Benoît VALLÉE.

M. VALLÉE – *(Inaudible, coupure, 02.28.35)* ne soit pas passée au CT, même si elle ne fait pas l'objet d'un vote. Comme il s'agit d'avancements de carrières d'agents, cela aurait pu passer rapidement en CT et aurait raccourci la discussion que nous pouvons avoir ici.

Le coût de la transformation, de l'évolution de ces postes est-il pris intégralement en charge par la LPR, par l'État ? Je m'inquiète tout de même des deniers de l'université.

Quelle est l'articulation avec la campagne d'emploi ? Des demandes de transformations de maîtres de conférences en professeurs avaient été effectuées. J'en retrouve un certain nombre dans les arbitrages, en mathématiques, en informatique, en chimie, etc. Quelle est la cohérence ? Nous découvrons des besoins en professeurs, tout cela pour satisfaire des ratios au niveau national ? N'y avait-il pas de réel besoin avant, dans certaines sections ? En droit public, il n'y avait aucune demande ; en économie, je ne sais plus ; en gestion, il y en avait ; en physiologie, il n'y en avait pas. Je ne comprends pas bien d'où sortent ces demandes subites. En revanche, je comprends bien qu'il faille profiter de ce dispositif.

M. BERNARDINO – Il faut être très clair, les demandes arrivaient dans les dialogues de gestion avec les composantes. N'ayant pas de souhait de repyramider des postes pour lesquels le coût aurait été à la charge de l'établissement, certaines composantes ne faisaient pas remonter ces repyramidages. Effectivement, *(inaudible, 02.30.05)* malgré tout faire remonter les demandes de repyramidages qui étaient systématiquement refusées, parce qu'il s'agissait de repyramidages de postes occupés par des enseignants-chercheurs, ce qui n'était pas possible. Deuxièmement, le choix n'était pas d'augmenter la masse salariale de manière démesurée.

Là, il s'agit d'un dispositif de repyramidage proposé par le ministère qui sera financé. Il y aura certainement l'impact du GVT sur l'établissement, il ne faut pas être

totalement naïf. Ce qui sera compensé, c'est le repyramidage au moment où le lauréat sera connu, puisque cela dépendra de l'échelon dans lequel il se trouve et d'où il sera repositionné dans le cadre du repyramidage. Pour l'instant, ce sont des montants assez hypothétiques. Les chiffres que j'ai vus passer tournaient autour de 17 000 euros lorsqu'il s'agissait d'un maître de conférences classe normale que l'on repyramidait en PR et autour de 2 800 euros lorsqu'il s'agissait d'un maître de conférences hors classe que l'on repyramiderait en PR sur la grille équivalente. Il reste malgré tout le GVT qui viendra inévitablement derrière, pour lequel l'établissement n'aura normalement pas de *(inaudible, 02.31.13)*.

Pour répondre à la partie campagne d'emploi, nous avons regardé la campagne d'emploi et vérifié que les postes de PR proposés en campagne d'emploi ne rentraient pas en conflit avec les postes proposés en repyramidage, même si des sections se chevauchent.

M. VALLÉE – J'ai vu que ceux qui avaient été arbitrés de manière négative lors de la campagne d'emploi allaient profiter du dispositif.

M. DUBOIS-RANDÉ – C'est une opportunité et nous en sommes ravis pour les collègues. Le choix passe également par les composantes. Dans le cadre d'arbitrages internes, de discussions, de classements, il y a une opportunité permettant à de jeunes collègues d'en profiter. Nous en sommes ravis.

M. VALLÉE – J'interviens une dernière fois. Il y aura le même dispositif pour les BIATSS. Nous attendons les décrets, ce n'est pas tout à fait ficelé, etc. Je vois que vous avez été très rapides pour déterminer les sections de CNU, etc. Je crois que des éléments d'information existent déjà dans les campagnes d'emploi justement des BIATSS pour tout l'UPEC, pour toutes les composantes, qu'il va falloir commencer à agréger. Il va falloir solliciter les collègues, afin qu'ils puissent candidater sur ces repyramidages

issus de la même loi. J'espère que vous serez aussi avenants pour les BIATSS que pour les enseignants.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous serons très avenants. Nous n'avons pas les informations, mais comme tu le sais, nous sommes très avenants.

M. VALLÉE – Nous avons déjà les informations, il faut simplement les agréger. C'est tout.

M. DUBOIS-RANDÉ – Nous n'avons pas toutes les informations.

M. BERNARDINO – Joëlle FAURE.

Mme FAURE – Je regrette un peu que nous n'ayons pas eu ce débat en CT, parce que cela pose un problème de fond sur l'accompagnement des fonctionnaires. Vous savez qu'aujourd'hui, il y a le droit à ce que l'on appelle « le conseil professionnel en évolution ». Nous traitons là de sujets ne relevant pas que du dossier recherche et enseignement, mais également de la carrière d'un individu dans l'établissement, de ses choix et de ses stratégies. Aujourd'hui, quel que soit le statut des collègues, qu'offre l'université pour permettre à un enseignant de s'adresser à un collègue, afin de dialoguer en toute confidentialité sur sa situation de carrière et de faire des choix de promotion, d'évolution professionnelle, de mobilité, etc. ? Je regrette un peu que le sujet ne soit pas abordé en CT. Il y a le débat sur le CNU et nous voyons bien qu'aujourd'hui, quelles que soient les aspirations, quels que soient les fonctionnaires, il s'agit d'avoir une approche un peu individuelle des carrières et de mise à plat des situations.

Quand vous dites : « Il ne fait plus de recherche. » Soit, il ne fait plus de recherche, mais que propose-t-on à cet enseignant qui ne fait plus de recherche ? Que lui propose-t-on comme carrière ? Nous pouvons entendre qu'à un moment donné, un

enseignant ne puisse plus faire de recherche dans l'établissement, pour X raison, mais que fait-on ? Dans ce cas, un dialogue s'installe-t-il, etc. ?

Il est dit : « Nous prenons des excellents et les autres collègues ne font plus de recherche sont sanctionnés dans leur carrière en termes d'évolution. », mais peut-être que ces personnes sont très impliquées, par exemple sur l'innovation pédagogique, l'enseignement, l'administration. Ce discours me gêne un peu et j'espère que nous ne l'aurons pas quand nous parlerons des BIATSS. Ce n'est vraiment pas l'approche que je perçois aujourd'hui de l'évolution des carrières dans la fonction publique. Je rappelle que les enseignants-chercheurs sont également fonctionnaires et bénéficient de droits en la matière. Ma position est : débattons un peu sur le fond.

M. BERNARDINO – Nous avons entendu, Joëlle. Cela rentre dans la partie suivi de carrière et accompagnement que nous mettrons en place.

Mme FAURE – La LPR avait abordé ce sujet.

M. DUBOIS-RANDÉ – Le fait que les personnes ne faisant pas de recherche passent professeurs me paraît tout de même un peu bizarre. Il faut les accompagner dans leur carrière et c'est ce que nous ferons, mais par rapport à ce repyramidage, cela me paraît un peu décalé.

Mme FAURE – Des enseignants passent bien professeurs, parce qu'ils ont pris des responsabilités et ne font pas de recherche. J'ai une longue carrière à l'UPEC et je peux vous citer des noms d'enseignants. Je ne conteste pas ces choix, parce qu'ils se sont investis dans l'établissement et méritent des promotions. Je ne le conteste pas, mais aujourd'hui, il faut changer un peu de paradigme sur les carrières des personnels enseignants. En tout cas, c'est la revendication nationale du Sgen-CFDT.

M. BERNARDINO – C'est noté, Joëlle. Je crois que nous avons suffisamment débattu sur le sujet. Fadoua, y a-t-il eu des changements de procurations ?

M. PELLET – J'ai demandé la parole.

M. BERNARDINO – Je croyais que c'était pour dire ce que tu avais écrit après.

M. PELLET – Non. Tout le monde se réjouit de la possibilité de repyramidage. Pour moi, le débat ne se situe donc pas là. Même si la sélection est justifiée, le débat ne se situe pas là. C'est une question de procédure. Sur une question aussi sensible, il n'est pas normal de ne pas consulter le CAC et le CT. Nous avons vraiment l'impression que la présidence s'empare des possibilités ouvertes par la LPR pour marcher sur les instances élues. C'est pourquoi je voterai contre, alors que les critères sont parfaitement entendables.

M. DUBOIS-RANDÉ – Très bien, mais en tout cas, c'est le décret. La présidence ne s'assoit pas sur quoi que ce soit, elle suit la loi. C'est le moins qu'elle puisse faire.

Merci de ton intervention, Éric et s'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au vote.

Mme HMAMOU – Il n'y a pas d'autre procuration. Nous passons donc au vote.

Il est procédé au vote.

Les postes et leurs sections CNU retenues dans le cadre du dispositif de repyramidage issu de la loi de programmation de la recherche sont approuvées à la majorité.

M. BERNARDINO – Merci. Nous passons au point suivant.

4.2 Approbation des projets retenus dans le cadre des dispositifs chaires des Professeurs juniors (CPJ)

Projection d'un document.

Mme PILETTE – C'est le point concernant les chaires de professeurs juniors. C'est un dispositif créé par la LPR venant en complément des voies de recrutement existantes et en plus des postes déjà ouverts pour les maîtres de conférences.

Le principe est de pouvoir avoir dans un premier temps un contrat de droit public sur une durée de trois ans minimums et six ans maximums, donnant lien le cas échéant à une titularisation dans le corps des professeurs. C'est le principe fixé par la loi. Un décret paru le 17 décembre 21 est venu préciser certains éléments. C'est d'abord la composition et le déroulement des comités de sélection, la mise en place d'une convention de recherche et d'enseignement tout au long du contrat, avant la commission en charge de décider de la titularisation ou non.

Une deuxième campagne d'appel à manifestation d'intérêt a eu lieu au titre de l'année 2022, dans l'objectif de pouvoir créer des chaires avant le mois d'octobre. Cette campagne a été lancée par le MESRI début janvier, avec des retours attendus à la DGRH le 20 février 2022. C'est pour cette raison que nous avons envoyé un appel à la communauté, afin de présenter et de proposer d'éventuels projets. Cet appel a été transmis le 11 janvier. C'est sur ces projets que vous êtes consultés.

Sur les grandes étapes, aujourd'hui, c'est le passage en CA pour sélection des projets pour d'éventuelles ouvertures de postes. Ensuite, ce sera la transmission à la DGRH pour prise d'un arrêté national qui déterminera le nombre de CPJ qui seront ouvertes en deuxième campagne pour 2022. Se mettront ensuite en place les modalités de publication, puis de sélection des candidats, avant la mise en place des contrats pouvant donner lieu à titularisation.

Six projets ont été remontés, que je peux citer rapidement. Le premier projet est celui de l'ICMPE/FST sur les nouveaux matériaux pour le stockage de l'hydrogène. Le deuxième a été remonté par le LAMA/FST et porte sur l'excellence en analyse mathématique. Deux projets sont portés par l'IMRB/SANTÉ. Je ne lirai pas le premier en entier, mais vous donne l'acronyme : SATURATIOn. Le deuxième est le projet SARCOPHENIA. Deux projets ont été remontés par SESS-STAPS, mais ne rentraient pas

forcément dans les critères attendus : OS'inov et sociologie des émotions et *care studies*.

Voilà pour les projets remontés. Amilcar, je te laisse la parole pour la question des arbitrages.

M. BERNARDINO – Sur les six projets remontés, que nous vous avons mis à disposition, la présidence a considéré que deux étaient hors du cadre demandé. Il s'agit des deux projets remontés par SESS-STAPS. Cela a visiblement été mal compris par les collègues ayant rédigé ces réponses. En effet, ce qui nous a été remonté était presque une fiche de poste pour un collègue, voire écrite par le collègue lui-même. C'était donc totalement hors cadre. Ces deux projets ont de fait été écartés par la présidence pour ne retenir que six projets éligibles à cet appel à manifestation d'intérêt. Ce sont les deux projets de la FST ICMPE et LAMA et les deux projets IMRB/SANTÉ.

En diapositive suivante, ce sont les quatre projets pour lesquels nous aimerions savoir si vous souhaitez les faire remonter dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt de notre ministère. C'est en sachant qu'il s'agit simplement d'un appel à manifestation d'intérêt et non d'une validation définitive. C'est le ministère qui arbitrera ensuite et déterminera si certains de ces projets relèvent, au niveau national, d'une possibilité de création de chaires juniors.

Pour nous, il s'agit également de ne pas cacher le débat, pour des raisons assez simples. Nous venons de voir les repyramidages. Le sujet de l'excellence de la recherche fait partie des discussions globales que nous avons avec le ministère et incorporent inévitablement les repyramidages. Nous aurons une discussion avec la tutelle après la compagne de repyramidage, afin de voir la stratégie adoptée par l'UPEC et si elle répond bien à la stratégie nationale. Inévitablement, la question des chaires juniors sera également abordée. Il nous paraissait important que la

communauté puisse se repositionner sur ce sujet, en sachant que les décrets sont parus depuis décembre. Nous ne sommes plus dans de l'hypothétique, mais bien dans un décret qui est connu et peut maintenant donner lieu au débat en question.

La première étape a été de lancer le sujet sur l'appel à manifestation d'intérêt, parce que nous sommes plus sur la question : sommes-nous pour ou contre le dispositif ? Le dispositif est mis en place, a été voté par nos élus à l'Assemblée nationale. De toute façon, le dispositif existe et maintenant, il s'agit de savoir si l'université souhaite ou non répondre à cet appel à manifestation d'intérêt. Pour cela, il nous paraissait plus concret de savoir sur quels sujets nous étions, quels étaient les projets proposés et pas simplement sur des généralités. Ce sont bien les projets proposés par les équipes des laboratoires. Il s'agit de savoir si nous souhaitons soutenir ces laboratoires qui souhaitent rentrer dans ce dispositif au niveau de l'université.

Éric a demandé la parole.

M. PELLET – Je tiens à préciser que je demande la parole au nom de Jeanne-Marie BOIVIN qui m'a demandé de lire deuxtextes. Tout ce que je dirai là n'est pas en mon nom, mais au nom de Jeanne-Marie BOIVIN. En ce qui me concerne, je redemanderai plus tard la parole.

Voilà ce qu'elle me demande de lire aux administrateurs, à savoir le courrier qu'elle a adressé tout à l'heure :

« Rebonjour. Après avoir essayé pendant une heure et demie de me connecter, je jette l'éponge. Je donne procuration, pour voter en mon nom et place, à Éric PELLET. Je demande aussi le report du point 4.2 à un CA où seront réunies les conditions d'un débat démocratique, pas à distance, alors que tous les autres CA de l'année ont eu lieu, comme les cours, en présentiel et que dans quinze jours, le gouvernement rouvre les boîtes de nuit. Bien cordialement. »

C'est le premier point, elle demande le report du point 4.2. Si ce report pouvant se justifier pour tout un tas de raisons est accepté, je m'arrêterai là pour ce qui de la lecture. Sinon, elle redemande la parole.

M. BERNARDINO – Le report n'est pas possible, puisque la réponse au ministère est attendue pour le 20 février et qu'il n'y a pas de CA d'ici cette date.

M. DUBOIS-RANDÉ – Je rappelle que les boîtes de nuit ne sont pas ouvertes.

M. PELLET – Elle a indiqué qu'elles le seront dans quinze jours.

Il n'y a pas de report et je lis donc ce qu'elle souhaitait lire à l'attention des administrateurs de l'UPEC. C'est un courrier dont elle est signataire, au même titre que les collègues de l'UPEC élus au CNU qui étaient à l'origine de la motion votée à l'unanimité en novembre par le CAC et le CA.

M. BERNARDINO – C'était un CA restreint aux enseignants-chercheurs.

M. PELLET – Oui, c'étaient un CA et un CAC restreints, mais la motion a tout de même été votée à l'unanimité, etelle a participé au vote

Voilà le texte collectif :

« Cher Jean-Luc, cher Amilcar, chères et chers collègues membres du CA, ce matin, se tient le conseil d'administration au cours duquel vous examinerez les demandes de chaires de professeurs juniors à l'UPEC. Comme indiqué dans la circulaire ministérielle du 5 janvier, les candidats à des chaires juniors n'ont pas besoin de passer leur HDR ni de demander la qualification pour obtenir la titularisation en tant que professeur des universités. Depuis le vote de la LPR le 24 décembre 2020, seuls les maîtres de conférences titulaires étaient exemptés de la qualification PR. Un nouveau pas a donc été franchi avec ces chaires.

Vous, membres du CA, avez rappelé votre attachement aux missions du CNU dans sa capacité à garantir au plan national l'impartialité, l'expertise et la collégialité – ils et elles citent la motion – *dans l'appréciation des différents aspects de la carrière des enseignants-chercheurs. Vous avez également rappelé que "la diversification des voies d'accès aux postes d'enseignant-chercheur engage la suppression de toute régularisation par une instance nationale élue, au profit d'instances locales". Vous avez rappelé votre attachement "à une évaluation préalable des candidatures aux fonctions d'enseignant-chercheur par une instance nationale".*

C'est pourquoi nous vous demandons d'être cohérents avec la motion que vous avez adoptée cet automne, en refusant de mettre en place le dispositif des chaires juniors à l'UPEC. En espérant avoir un soutien fort de votre part, nous vous adressons nos plus cordiales salutations. »

S'ensuit une liste de signataires dont je vous épargne les noms. Je peux mentionner que sont représentées dans cette liste de signataires les sections 4, 5, 6, 7, 9, 11, 23, 26, 30, 33, 37, 70, 71 et 72.

M. BERNARDINO – Les signataires sont-ils tous membres des CNU en question ?

M. PELLET – Oui, tous les signataires sont tous membres élus du CNU et bien sûr membres de l'UPEC.

M. BERNARDINO – Marie-Albane.

Mme DE SUREMAIN – Tous les élus du conseil ont reçu la motion adoptée à l'unanimité par la CR de l'UPEC, le CAC restreint de l'UPEC, motion reprise par le CA restreint de l'UPEC. Ces motions donnent un signal très clair, elles sont unanimes, et très fort de la communauté universitaire de l'UPEC sur les dispositions de la LPR, notamment leur opposition aux chaires de professeurs juniors. La motion de la CR est on ne peut plus explicite sur ce point et est même signée par le président. Ce matin, les élus du CA

ont reçu un message très clair des élus de l'UPEC au CNU, message relayé oralement par Jeanne-Marie BOIVIN et lu à l'instant par Éric PELLET.

Pour ma part, je voudrais rappeler que l'équipe présidentielle a été élue sur un mandat de respect des conseils, de prise en compte de leurs avis et non sur un mandat de jeu des conseils les uns contre les autres. Pour une université qui souhaite se présenter comme engagée, il serait vraiment cohérent qu'elle tienne ses propres engagements et qu'elle tienne donc compte des positions très claires et unanimes prises par ces conseils de manière tout à fait légitime.

Ensuite, sur le point qui nous est présenté à l'ordre du jour, on nous indique non pas un vote sur le fait qu'il soit stratégique ou non de présenter des chaires de professeurs juniors. On nous annonce même qu'il s'agit de sélectionner des projets présentés pour ces chaires de professeurs juniors. Je trouve que cette sélection effectuée par la présidence pose un problème, ainsi que le fait que l'on demande au CA, qui plus est en formation plénière, d'opérer. Il me semble que la question légitime qui pouvait être posée était non pas de se prononcer sur la qualité de projets individuels, puisqu'il y a des commissions pour cela, mais de se prononcer sur l'opportunité stratégique ou non de mettre en place à l'UPEC ces chaires de professeurs juniors. Ma position est que le CA plénier devrait tenir compte des positions unanimes qui ont été exprimées à plusieurs reprises par les conseils de l'UPEC et qu'en particulier l'équipe présidentielle s'honorerait de respecter ses engagements de respect des conseils.

M. BERNARDINO – Fantin a demandé la parole.

M. LOWENSTEIN – Je vous demande la parole, afin de vous faire part de mon point de vue d'étudiant et de la chance que peuvent représenter ces chaires de professeurs juniors pour nous, les étudiants, notre encadrement et notre initiation au monde de la recherche.

Je vais vous donner l'exemple d'un chercheur étranger que j'ai rencontré. C'est un chercheur étranger qui a fait ses études et son doctorat à l'institut Karolinska, rattaché à l'Académie royale des sciences de Suède qui délivre chaque année les prix Nobel de médecine et de physiologie. C'est donc un institut très prestigieux. Il a fait son poste de doctorat à Oxford et par chance, a été recruté à l'UPEC. Parce qu'il ne remplissait pas les qualifications du CNU, c'est un poste précaire qui ne convient pas. Finalement, c'est une personne produisant une recherche assez exemplaire, de premier plan, dans de très bons journaux. C'est très positif pour l'UPEC. Quand vous êtes encadré par de telles personnes, vous prenez une autre dimension et cela aide énormément. Ce sont malheureusement des personnes très courtisées, parce qu'elles ont des résultats extrêmement probants. Des universités du monde entier aimeraient avoir ce genre de chercheurs et quand nous les avons, nous devons utiliser toutes les cartes que nous avons dans notre jeu pour les retenir. Qu'avons-nous à proposer aujourd'hui à ces personnes venant de l'étranger qui sont excellentes, produisent de la bonne science, de la bonne recherche, peuvent donner à nos étudiants un encadrement de qualité, des perspectives ? Qu'avons-nous à leur proposer ? Factuellement, rien. Lorsqu'une énorme université anglaise ou américaine leur fera des propositions ou mettra les moyens, pensez-vous un seul instant que nous allons les retenir ? Évidemment que non.

Si les chaires de professeurs juniors peuvent permettre à des personnes dont l'excellence n'est plus à prouver, dont le bénéfice pour notre université, nos étudiants, notre formation, notre recherche n'est plus à prouver, que cela nous permet de les retenir, de leur proposer quelque chose d'acceptable et des conditions de travail décentes, je crois que nous nous devons de le faire pour nos étudiants. C'est également un respect que nous pouvons leur témoigner.

M. DUBOIS-RANDÉ – Il ne s'agit vraiment pas de s'asseoir sur les conseils ou les motions. Il s'agit bien de remettre le débat, maintenant que la loi est passée. C'est à

vous de vous prononcer. C'est ouvert et personnellement, je n'ai pas d'avis là-dessus. Ce sera à vous de vous prononcer et de voter. Je ne sais pas ce que tu en penses, Simon.

M. GILBERT – Je réponds en tant que juriste. Sur le plan juridique, le fait de solliciter à nouveau un débat sur un objet ayant déjà donné lieu à des délibérations est tout à fait possible.

M. BERNARDINO – Éric a redemandé la parole.

M. PELLET – Merci pour cette réponse, Simon. Je ne vais pas répondre à Fantin, parce qu'il ne s'agit pas de refaire un débat sur les chaires juniors. J'ajoute simplement que le mythe du génie repris aux États-Unis est vraiment un mythe et ne sera pas la réalité des chaires juniors. C'est tout ce que je peux dire.

Maintenant, l'enjeu n'est pas l'intérêt ou non des chaires juniors. L'enjeu du vote d'aujourd'hui est clairement celui du respect des votes des conseils, la cohérence des positions de l'UPEC et donc la crédibilité de l'engagement de l'UPEC. L'UPEC, université engagée qui, comme l'a souligné Marie-Albane, deux mois après son engagement fort, se renie… Je tiens à dire qu'au plan national, la position de l'UPEC a été remarquée comme étant courageuse. C'est sa crédibilité qui est en jeu ici.

Je voudrais également revenir sur un point. Dans l'échange de courriers que nous avons eu quand cet appel a été lancé, il y a quelques jours, , Amilcar, en tant que VPCA, a répondu que cet appel à candidatures était simplement une sorte de consultation des laboratoires après les positions prises par les conseils centraux. J'ai deux remarques à faire à ce sujet. Cela signifie qu'une fois les décisions prises par les conseils centraux, on les remet en cause par un autre biais. Admettons, mais je reprends le terme « consultation ». Même si c'est une consultation, ce que ce n'était pas, puisque c'était un appel à projets, 5 laboratoires sur les 33 de l'UPEC ont répondu à cet appel, ce qui signifie que 28 sur 33 n'ont pas proposé de candidat. Dans certains

laboratoires, je connais des candidats potentiels qui ont refusé de porter leur candidature par solidarité avec la position de l'UPEC. Au LISA qui est l'un des laboratoires d'excellence et de référence de l'UPEC, la question a été mise au vote. Sur 27 présents, 23 ont dit non au dépôt de candidature de chaire juniors, 2 se sont abstenus et 2 ont dit oui. Tous les laboratoires de LLSH ont refusé de faire remonter des demandes de chaires juniors. Si nous voulions une consultation des laboratoires, la réponse des laboratoires était : « Soyez fidèles à votre engagement et à ce que vous avez voté. »

En dernier lieu, je m'adresse aux étudiants, aux personnalités extérieures, aux collègues et aux BIATSS qui ont voté et ont l'habitude de suivre les propositions de la présidence. La question est : jusqu'où êtes-vous prêts à abdiquer votre droit à une position personnelle ? Deux mois après vous avoir demandé de voter – et vous l'avez fait – pour une position, on vous demande de faire l'exact contraire. Ce qui ressortira de ce vote sera une forme d'indignité des conseils centraux et de l'UPEC. J'ai envie de dire – et je m'arrêterai là-dessus – que c'est notre responsabilité d'élus du CA de sauver la dignité de l'UPEC que le revirement de la présidence est en train de mettre en jeu.

M. DUBOIS-RANDÉ – Il n'y a aucun revirement de la présidence, contrairement à ce que tu penses, puisque ce n'est pas un CA restreint. D'autre part, il s'agissait d'une approche selon laquelle nous avons fait remonter les éléments à la CPU. Sur ces motions, comme tu l'as dit, cela a été remarqué et nous avons passé un tour, parce que les décrets n'existaient pas. Maintenant, ils existent. Nous remettons effectivement la discussion dans le cadre d'un vote de CA, ce qui est normal. Ensuite, c'est à vous de prendre vos responsabilités.

M. BERNARDINO – Maintenant que les positions sont connues, parce que je crois que nous avons suffisamment débattu, Fadoua, je propose que tu indiques s'il y a des changements de procurations et que nous passions au vote.

Mme HMAMOU – M. VALLÉE souhaite prendre la parole.

M. VALLÉE – Dans la présentation, il y avait la présentation de ce dispositif au CT. De mémoire, je ne l'ai pas vue passer. Encore une fois, on s'assoit sur la démocratie avec les élus.

M. BERNARDINO – Ce sera au prochain CT, Benoît.

M. VALLÉE – Ce sera au prochain CT, mais je crois qu'un ordre est tout de même à respecter ou alors, nous ne servons plus à rien. C'est ce que vous voulez nous faire comprendre.

Tout à l'heure, vous avez parlé d'excellence. C'est bien, vous avez choisi quatre dossiers parmi les six. Pour moi, des laboratoires ne sont que des EA. Ils ne sont pas rattachés à l'IMRB, si vous voyez celui que je veux cibler. Il n'est pas nécessaire de faire des affichages ou de parler d'excellence, alors que l'on va chercher à donner des postes dans des EA. Je ne sais pas où est votre cohérence ou ce que vous entendez par « excellence » à l'UPEC.

Ce sont toujours les mêmes équipes qui sont soutenues. Parfois, elles ont du succès et parfois, elles en ont moins, mais c'est un peu rapide, comme procédé. Cela mérite d'étendre la réflexion.

J'ai une question à poser : le financement de ces postes est-il 100 % UPEC ?

M. BERNARDINO – Non, c'est 100 % ministère, plus *(inaudible, 03.04.16)*.

M. VALLÉE – Ce sera calé sur des grilles de salaire françaises. Il ne faut pas que Fantin s'inquiète, nous n'allons pas faire venir des prix Nobel avec ces tarifs-là.

M. LOWENSTEIN – Non, mais aujourd'hui, quand tu ne réponds pas aux qualifications du CNU, tu as beau être très bon, les postes n'existent pas. Rien n'est fait pour toi et l'on te donne des postes vraiment très précaires qui ne sont pas dignes. Aujourd'hui, un professeur pourrait être un professeur.

M. PELLET – Pardon, Fantin, mais justement, tu n'as pas compris qu'il n'y a pas de qualification du CNU par les chaires juniors. C'est justement un moyen de nommer quelqu'un indépendamment…

M. LOWENSTEIN – Cela permettra justement à quelqu'un qui ne répond pas aux attentes du CNU, par exemple parce qu'il n'a pas de HDR, d'avoir le titre de professeur. L'HDR est un diplôme français et des personnes ont des doctorats, produisent de la très bonne recherche, mais le CNU ne les reconnaît pas. *(Inaudible, 03.05.20)* française, ils sont en difficulté.

M. PELLET – À l'UPEC, justement par solidarité, ceux-là se sont refusés à déposer une candidature.

Je voudrais que chacun médite sur l'acte manqué commis par le LIRTES qui a adressé deux candidatures envoyées à des chaires juniors. Les deux candidatures ont été écartées, parce qu'ils avaient affiché le nom du candidat. Cet acte manqué est parfaitement révélateur de ce que chacun a dans la tête, à savoir que les chaires juniors sont un moyen de créer des postes spécifiques pour certaines personnes échappant au regard et au contrôle des pairs. Voilà le problème.

M. LOWENSTEIN – L'intérêt des étudiants à être formés par d'excellents chercheurs n'est donc pas prioritaire.

M. BERNARDINO – Merci de ne pas faire du CA un dialogue entre deux personnes. Simon, un mot et ensuite, nous passerons au vote, parce que je crois que les positions ont suffisamment été exprimées.

M. GILBERT – Un mot pour recontextualiser la soumission de ce sujet à l'ordre du jour. En effet, il y a de quoi être étonné, puisque nous avons eu des débats en conseil par le passé, des débats en CAC, au conseil d'administration restreint. Éric et administrateurs en général, je comprends que vous puissiez trouver étonnant que ce sujet revienne aux points de l'ordre du jour du conseil d'administration. Au sein de l'équipe politique, nous avons eu une discussion sur ce sujet, après la parution des décrets, après également des discussions avec les tutelles sur les dispositifs de soutien que l'UPEC peut attendre.

En réalité, nous ne revenons pas sur l'opinion émise par le passé. Je ne renie aucun des arguments que j'ai mobilisés pour rejeter ce dispositif et exprimer mon désaccord avec celui-ci. Au sein de la commission recherche, lorsque j'ai pris la parole à propos de ce sujet, je n'ai absolument jamais hésité et maintiens toujours que je trouve que ce dispositif des chaires juniors est une mauvaise chose.

Néanmoins, dans la discussion que nous avons eue au sein de l'équipe politique, afin de sous-peser la décision à prendre sur la soumission à l'ordre du jour du conseil d'administration, nous avons intégré les discussions avec les tutelles qui nous font comprendre que pour les soutiens que nous demandons pour toute une série d'actions concernant nos différentes missions, notamment la question du soutien du patrimoine, nous étions attendus sur ce sujet-là. Nous nous retrouvons face à une situation somme toute classique. Nous avons un dispositif présentant des défauts majeurs qui a donné lieu à des débats au sein de l'établissement, a été désapprouvé pour de bonnes raisons. En même temps, nous avons eu une discussion avec les tutelles qui nous font comprendre que la discussion sur les soutiens et les moyens est indivisible, globale et que nous sommes également attendus sur ce sujet. En gros, l'État soutient des universités, mais attend également que les universités défendent sa politique, ce qui est évidemment contestable, discutable, mais il faut également entendre cette réalité.

Au sein de l'instance qui est la réunion des VP, nous en avons discuté, afin de savoir ce que nous faisions de cette situation. Nous en tenons-nous à l'éthique de conviction ? Au nom de l'équipe de responsabilité, décidons-nous d'aborder le sujet avec les administrateurs ? C'est en sachant qu'évidemment, si nous faisons une analyse SWOT, il y a également des risques. Le choix opéré à l'issue d'une discussion longue qui était loin de donner une appréciation unanime a été de soumettre à nouveau le débat au conseil d'administration, en apportant ces éléments. Tous les arguments que nous avons exposés, dont nous avons discuté, nous les pensons toujours. Il ne s'agit pas de dire qu'il y a un revirement de situation. En revanche, si nous ajoutons des éléments d'analyse au sujet, nous pouvons comprendre qu'il soit pertinent de soumettre à nouveau le sujet pour discussion au conseil d'administration.

Ensuite, pouvons-nous parler de méconnaissance, de violation des délibérations du conseil ? Sur le plan juridique, je ne le crois pas. On peut tout à fait demander à un conseil de redébattre d'un sujet sur lequel il a déjà débattu. J'apporte une précision, à savoir que les projets présentés ne sont pas des candidatures à des postes, puisqu'il n'y a pas de poste. La liste syndicale a envoyé un courrier, en disant que c'était déjà une mise en œuvre, avec des candidatures pour des postes. Il y aura des postes uniquement si le conseil d'administration en est d'accord. Ne mettons pas les choses dans le mauvais ordre.

Vous comprenez la situation, elle n'est pas simple. Nous sommes face à un arbitrage qui renvoie à des questions de politique d'établissement, en sachant qu'il y a des arguments des deux côtés.

M. BERNARDINO – Le CA est bien le lieu de ce débat. Fadoua, y a-t-il des changements de procurations ?

Mme HMAMOU – Oui, Mme RUBENS a donné procuration à Mme COSTE. Nous allons donc procéder au vote.

M. PELLET – Je viens d'avoir l'information qu'une personne m'a laissé une procuration en partant. J'ai reçu un message de M. Abdramane ADAM.

Mme HMAMOU – Pour l'instant, je n'ai rien reçu sur la boîte conseils et commission. Sans la procuration, je ne peux malheureusement pas le prendre en compte. Je suis désolée.

M. PELLET – Je comprends.

Mme HMAMOU – Je vérifie à nouveau.

M. PELLET – Oui, c'est peut-être en cours.

Mme HMAMOU – Non, désolée.

M. PELLET – Je viens de recevoir son message. Il y a peut-être un problème de *timing*.

M. BERNARDINO – Il faut que nous avancions sur le vote, je suis désolé, Éric.

Mme HMAMOU – Nous lançons le vote.

Il est procédé au vote.

Les projets retenus dans le cadre des dispositifs chaires des professeurs juniors sont approuvés à la majorité.

M. BERNARDINO – Pour apporter une dernière information, les projets ayant été retenus, les fiches projets seront retravaillées sur la forme, afin qu'elles soient homogénéisées avant d'être remontées au ministère. La probabilité que l'un des quatre soit sélectionné n'est pas énorme non plus.

M. PELLET – Je voudrais souligner que sur une question aussi grave, il y a dix votes contre, ce qui est une minorité, je vous l'accorde. C'est cependant une minorité qui

dit l'ampleur du problème. La proposition de report était peut-être raisonnable. En tout cas, ce qui vient de se passer ne sera pas à la gloire de l'UPEC, je suis désolé de le rappeler.

M. BERNARDINO – Nous passons au point suivant, la partie formation et recherche.

5. FORMATION ET RECHERCHE

5.1 Approbation de la modification des critères généraux et des orientations stratégiques relatives aux décisions d'exonération de droits d'inscription à partir de l'année universitaire 2022-2023

M. BERNARDINO – Il s'agit de l'approbation des modifications des critères généraux pour les droits d'exonération.

Projection d'un document.

M. THÉVENET – Chaque année, nous sommes obligés, statutairement, de voter la politique d'exonération. Cette politique d'exonération comprend deux parties. La première partie concerne une exonération globale concernant principalement les étudiants internationaux hors Union européenne, Suisse et Québec. Comme vous le savez, ils sont soumis à des frais différenciés. Pour le renforcement de l'attractivité de l'UPEC, nous avons opté pour des exonérations au niveau master. L'autre partie permet à des étudiants en situation de précarité de demander une exonération à titre exceptionnel et individuel.

Cette année, pour un gain d'efficacité, nous vous proposons de voter la mesure reconductible et reviendrons bien évidemment vers vous.

Concernant la politique des frais différenciés pour les étudiants internationaux, nous reconduisons quasiment à l'identique la proposition précédente, tout simplement parce qu'avec une application qui n'a été mise en œuvre que pendant un an, nous n'avons pas suffisamment de recul pour voir si nous atteignons le plafond

d'exonération. Je vous rappelle que nous ne pouvons pas exonérer plus de 10 % d'étudiants inscrits. Nous avons fait un calcul rapide avec les données que nous avions. Ne serait-ce que pour les étudiants internationaux, nous avons atteint 66 % de ce plafond, ce qui est considérable. Il faut donc avoir une politique prudente, afin de ne pas dépasser ce plafond qui présente un caractère obligatoire.

Voilà ce que je peux vous dire. C'est tout à fait normal, nous présenterons au CA des informations plus détaillées quand nous aurons des données consolidées sur plusieurs années. C'était la première année de mise en œuvre, seule la L1 était concernée. De toute façon, avec la crise sanitaire, les mobilités ne sont malheureusement pas normales.

Si vous avez des questions, je peux y répondre bien volontiers.

Mme FAURE – J'ai une question à poser concernant des situations que nous vivons. Des étudiants ayant fait le choix de faire leur parcours licence à l'UPEC se retrouvent avec des frais de troisième année différents de ceux des première et deuxième années. Cela pose un problème, parce qu'il faut mener une politique d'exonération sociale. C'est le volet social qui prend le relais pour faire la demande. C'est une première situation.

M. THÉVENET – Je ne comprends absolument pas ta question.

Mme FAURE – Cette année, des étudiants de L3…

M. THÉVENET – Ah non.

Mme FAURE – Si, nous les avons traités.

M. THÉVENET – C'était le vote de l'année précédente et je suis catégorique, pour tout étudiant qui avait bénéficié d'une exonération, était en situation de passage où nous avions autorisé un redoublement ou une réorientation, nous avions proposé l'exonération systématique. Je ne vois absolument quelle est la situation.

Mme FAURE – Cela n'a pas été le cas.

M. THÉVENET – Nous pourrons en discuter par ailleurs, mais je crois que c'est une erreur de ta part. Je n'ai pas les collègues du SCUIO en face, mais je ne vois pas comment une telle situation a pu se présenter.

Mme FAURE – Ce ne sont pas les collègues du SCUIO ce sont ceux de la scolarité. Pour cette personne, cela concernait ses droits d'inscription.

M. THÉVENET – Je parlais du SCUIO.

Mme FAURE – Il serait bien de clarifier les choses. Comme cet arrêté concerne l'ensemble des exonérations, pour la deuxième fois, je pose la question des personnels de l'UPEC. J'avais déjà abordé ce point en CT l'année dernière. Comme c'est une exonération sur les inscriptions, je voulais savoir quel était le cadre concernant les personnels de l'UPEC, en fonction de leur quotient familial.

M. THÉVENET – Ce n'est pas directement de mon périmètre, mais je vais te répondre. Il n'y a pas de problème, je te fais l'historique. Effectivement, historiquement, il y a plusieurs années, il existait cette possibilité d'exonération des personnels de l'UPEC. Depuis quelques années, nous avons convenu qu'il n'y avait pas vraiment de raison de séparer les personnels de l'UPEC. Les enfants de personnels de l'UPEC pouvaient évidemment demander des exonérations individuelles comme tout le monde. D'ailleurs, je crois que certains l'ont fait et les demandes sont examinées. Il n'était pas nécessaire de mettre une ligne particulière pour les enfants de personnels de l'UPEC, en sachant que de toute façon, s'il y avait des situations problématiques, les cas seraient tout de même examinés.

Mme FAURE – Nous devrions en parler en CT. Nous avions demandé que ce soit évoqué, que les personnels soient au moins informés que leurs enfants pouvaient

bénéficier d'une procédure d'exonération. Nous avions demandé que ce soit communiqué.

M. THÉVENET – Joëlle, dans l'arrêté qui s'affiche, il n'y a absolument pas d'exclusion des enfants des personnels de l'UPEC. Comme tout étudiant, ils peuvent en bénéficier. Je ne vois pas où est le problème.

Mme FAURE – La communication sur les exonérations n'est pas très claire, dans ce cas-là.

M. THÉVENET – Justement, l'arrêté que nous mettons au vote a le mérite d'être plus clair que les années précédentes. Il faut dire que les années précédentes, la délibération tenait compte d'une période de transition entre l'ancienne formule et la mise en œuvre des prêts différenciés. Là, c'est une délibération qui pourra être pérenne plusieurs années. Elle est plus simple et toute personne, tout étudiant communautaire peut demander une exonération à titre individuel.

Mme FAURE – Pour nous, il n'y a pas de problème si cet arrêté est communiqué de façon moins juridique, avec les modalités, la procédure et mis sur l'Intranet et l'Internet de l'UPEC.

M. THÉVENET – Il n'y a pas de souci. L'année dernière, ou il y a deux ou trois ans, tu avais proposé de rajouter dans les exonérations les élèves issus des lycées français du réseau AEFE, les lycées français à l'étranger. Nous avions tenu compte de ta suggestion qui figure d'ailleurs dans la délibération.

Mme FAURE – Tout à fait, mais je revenais sur les modalités de communication. Il faut vraiment que les choses soient publiées sur les sites Intranet et Internet, dans des espaces où les personnes puissent avoir l'information et les modalités pour bénéficier de cette exonération.

M. BERNARDINO – Nous sommes un peu en dehors du sujet d'aujourd'hui, parce que nous parlons de communication. De toute façon, c'est communiqué sur l'Internet, afin que les étudiants lambda puissent savoir qu'ils peuvent bénéficier d'une exonération. Cela comprend également les enfants du personnel, ce n'est absolument pas exclusif de quoi que ce soit.

Mme FAURE – C'est une question de communication. Nous ne le savons que parce qu'un un moment donné, nous traitons un problème social et nous adressons à un service qui dit qu'il existe cette possibilité.

M. BERNARDINO – Nous referons passer le message.

Pour information, nous devrions atteindre le plafond des 10 % et le dépasser cette année. Nous sommes au-dessus de ce que nous permet la réglementation. C'est également ce qui nous amène à modifier notre délibération par rapport à l'année dernière.

S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose d'avancer et de passer au vote. Fadoua, y a-t-il eu des changements de procurations ?

Mme HMAMOU – Non, il n'y a toujours pas de changement. Je n'ai pas reçu la procuration de M. ADAM. Nous lançons le vote.

Il est procédé au vote.

La modification des critères généraux et des orientations stratégiques relatives aux décisions d'exonération de droits d'inscription à partir de l'année universitaire 2022-2023 est approuvée à la majorité.

M. BERNARDINO – Merci. Point suivant

5.2 Campagne Master 2022 : approbation des données obligatoires des masters sur le portail « trouvermonmaster.gouv.fr » : capacités d'accueil, critères

d'examen des dossiers, attendus (Complément à l'approbation CA du 17 décembre 2021)

Projection d'un document.

M. BERNARDINO – Ce point sera relativement rapide. Pour la campagne master, il faut faire voter les capacités d'accueil, les critères d'examen des dossiers et les attendus pour l'ensemble des masters. Nous avons vu qu'il en manquait un. Il n'avait pas été remonté lors du CA du 17 décembre avec les critères attendus d'examen et les capacités d'accueil. Cela concerne un master de sport, pour lequel ont été complétées les données manquantes sur les critères d'accueil, capacités d'examen et attendus. C'est simplement en complément de ce qui avait déjà été noté pour l'ensemble des autres masters au 17 décembre.

C'est un vote pour la validation. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Fadoua, j'imagine qu'il n'y a toujours pas de changement de procuration.

Mme HMAMOU – Il n'y a pas de changement dans les procurations. Nous passons au vote.

Il est procédé au vote.

Les données obligatoires des masters sur le portail « trouvermonmaster.gouv.fr » (capacités d'accueil, critères d'examen des dossiers, attendus) sont approuvées à la majorité.

6. CONTRATS ET CONVENTIONS

6.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le président au nom de l'Université

M. DEHAN – C'est une information sur les contrats et conventions. Le document est un peu plus long que celui du dernier CA, puisque nous avions eu un petit problème

de mise à jour. Je ne sais pas si vous avez des questions ou des observations particulières.

Une convention de mécénat a été réalisée au bénéfice de la société Septodont, à hauteur de 150 000 euros. C'est également le soutien au développement de la MIEE. Pour le reste, il n'y a rien de particulier. Il y a des conventions de reversement dans le secteur de la recherche, notamment en direction de l'INSERM.

Je n'ai pas davantage de commentaires à faire concernant ce tableau. Je ne sais pas si votre côté, vous avez des observations.

M. DUBOIS-RANDÉ – Merci. Nous allons clore ce conseil d'administration. Je vous souhaite un bon appétit.

Mme DE SUREMAIN – J'ai une question diverse à poser, si c'est encore possible.

M. DUBOIS-RANDÉ – Oui.

QUESTIONS DIVERSES

Mme DE SUREMAIN – J'ai été sollicitée par des collègues de l'INSPÉ. Ce matin, nous avons malheureusement pu constater la considération que vous accordez aux motions votées par les conseils de l'UPEC. Ma question est : allez-vous respecter la délibération du CA réuni en session plénière sur les transformations et donc la publication des postes ? Je précise la question : un arbitrage a été voté positivement par le CA…

M. BERNARDINO – La réponse sera apportée aujourd'hui à Germain qui nous avait effectivement sollicités.

Mme DE SUREMAIN – Vous vous engagez donc à publier ce qui a été voté ?

M. BERNARDINO – Nous nous engageons à répondre à Germain.

Mme DE SUREMAIN – Moi, je vous pose la question devant les administrateurs du CA. Le CA a émis un vote, une délibération qui est souveraine pour la publication d'un certain nombre de postes. Je vous demande si vous publiez ces postes. S'il y a des remords ou des repentirs, à ce moment-là, cela doit repasser par les conseils.

M. BERNARDINO – Nous n'avons aucun remords ni repentir. Le nombre de postes PR validés en campagne d'emploi, ainsi que le nombre de postes de maîtres de conférences sera strictement celui qui sera publié, à ceci près que le CT et le futur CA font déjà des ajouts dans cette campagne d'emploi.

Mme DE SUREMAIN – Ma question ne porte pas que sur le nombre. Elle porte à la fois sur le nombre et les libellés des postes. Nous n'avons pas voté des nombres, des fourchettes ou des quantités. Nous avons voté des postes précis.

M. BERNARDINO – Le vote du CA porte sur le nombre de postes ouverts.

Mme DE SUREMAIN – Non, nous avons voté un tableau.

M. BERNARDINO – Le vote du CA porte sur le nombre de postes ouverts au concours.

Mme DE SUREMAIN – Il sera donc porté à la connaissance des administrateurs que désormais, nous ne voterions pas sur des postes précis, étayés par des fiches d'expression de besoins, des votes de conseils de composantes et des votes de CT, étayés ensuite par un vote de CA. Je suis désolée, mais on nous présente un tableau avec le libellé précis de ces postes, si vous vous réservez de changer ensuite la répartition de ces postes…

M. BERNARDINO – Très bien, c'est noté, Marie-Albane. Éric demande la parole.

M. PELLET – À la question de Marie-Albane, je trouve ta réponse incroyable, Amilcar. Nous savons tous que dans la campagne d'emploi, nous votons pour le tableau proposé. Tu es en train d'affirmer d'un seul coup que tous les débats sur la répartition des types de postes qui ont lieu en CT, sont ensuite validés en CA ne comptent pour

rien. Il suffirait donc de dire que nous en prenons tant et il n'y aurait pas de débat. C'est quand même incroyable, comme réponse. Si le CA a voté sur une grille, il a voté pour des postes décrits. Normalement, une fois que cela a été voté en CT, en CR et en CA, l'équipe ne change pas les attributions. C'est complètement nouveau, comme manière de faire. Là encore, pour la démocratie, vous avez décidé d'accumuler les casseroles, aujourd'hui.

Ma question portait sur Septodont, mais c'est tellement secondaire que cela n'a pas…

Mme DE SUREMAIN – J'ajoute que précédemment, il y a malheureusement eu une modification non pas d'un profil de poste ou d'une section de poste, mais de l'intitulé d'un libellé de poste. Je vous rappelle la réaction que cela a suscité y compris dans la presse et partout. Ce libellé de poste a été rétabli exactement dans les termes dans lesquels il avait été voté. L'UPEC s'honorerait donc d'appliquer les procédures réglementaires.

M. BERNARDINO – C'est noté. S'il n'y a plus d'intervention, je vous propose de clore le CA de ce jour. Merci à tous.

M. DUBOIS-RANDÉ – Bon après-midi.

La séance est levée à 13 heures 02.